



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

RAPPORT SUR LE  
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021  
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Conseil municipal du 18 mars 2021

## SOMMAIRE

SYNTHÈSE .....	4
I. LE BUDGET PRINCIPAL .....	8
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	9
1. Les recettes de fonctionnement (mouvements réels et travaux en régie).....	9
a. Les impôts locaux .....	10
b. Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP).....	12
c. Autres impôts et taxes.....	12
d. Les dotations et participations .....	14
e. Les produits des services et de gestion courante .....	15
f. Les travaux en régie.....	16
2. Les dépenses de fonctionnement (mouvements réels) .....	17
a. Les charges de personnel.....	17
b. Les charges courantes .....	18
c. Les subventions, contingents et dépenses exceptionnelles .....	20
d. Les charges financières .....	22
e. Les subventions aux budgets annexes .....	22
3. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement.....	22
a. Recettes = 3 361 K€.....	22
b. Dépenses = 44 260 K€.....	22
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	24
1. Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières .....	24
2. Les dépenses d'équipement .....	25
a. Les autorisations de programmes (AP) .....	25
b. Les Crédits de Paiement (CP) .....	25
c. Présentation par fonction.....	26
d. Les subventions d'investissement versées aux budgets annexes .....	30
e. Les écritures équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement .....	30
f. Les travaux en régie.....	30
3. Les opérations d'ordre interne à la section d'investissement .....	30
C. LA DETTE.....	31
1. Les inscriptions en section de fonctionnement .....	31
2. Les inscriptions en dépenses d'investissement .....	31
3. Les inscriptions en recettes d'investissement .....	31
4. Encours de dette au 31 Décembre N.....	31
5. Les opérations financières équilibrées.....	32
II. LES BUDGETS ANNEXES .....	32
A. PUBLICATIONS .....	32
B. LOCATIONS IMMOBILIÈRES .....	32
C. PISCINE-PATINOIRE .....	32
ANNEXE 1 – ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES .....	34

*Le budget primitif 2021 constitue le deuxième acte du cycle budgétaire annuel de la Ville. Il intègre les orientations budgétaires (DOB), présentées au conseil municipal du 11 février 2021. Il est proposé au vote du Conseil municipal le 18 mars 2021 et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.*

*Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.*

*Par ailleurs, l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :*

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),*
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 (établi par l'ordonnateur),*
- et le compte de gestion, s'il a pu être établi, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget du CA 2020 (produit et visé par le comptable).*

*D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.*

*Le présent document a été établi avec l'exigence de régularité, de transparence et de fiabilité des comptes. **Dans cette logique vertueuse, la Ville a été retenue pour expérimenter l'attestation de fiabilité des comptes** (dispositif dit « alternatif à la certification des comptes ») sous l'égide de la direction générale des finances publiques, ainsi que **le compte financier unique (CFU)** rendu possible par l'article 242 de la loi de finances 2019 sous l'égide du ministère de l'Action et des comptes publics. Dans le cadre de ces expérimentations, la Ville doit changer la nomenclature M14 pour appliquer celle de la M57. **Ce changement est intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2021.***

*Pour mémoire, lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil municipal a adopté les grands principes budgétaire et financiers de la M57 qui fixent notamment les modalités d'adoption du budget ainsi que les règles de gestion des AP/AE. Ont également été approuvées les règles régissant l'amortissement des actifs dérogeant à la règle de l'amortissement prorata temporis. Le Conseil a aussi autorisé les virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Ainsi, en 2021, pour la première année, la maquette budgétaire du budget principal et des budgets annexes s'appuie sur la nomenclature M57 et tous les budgets sont votés par fonction. Par conséquent, pour le premier budget primitif 2021 en M57, la colonne BP N-1 de la maquette ne sera pas renseignée car appartenant à la nomenclature comptable M14.*

***Afin de piloter tous ces projets, la Ville adoptera, en 2021, en partenariat avec la DDFiP des Hauts-de-Seine une nouvelle convention de service comptable et financier.***

*La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.*

## SYNTHÈSE

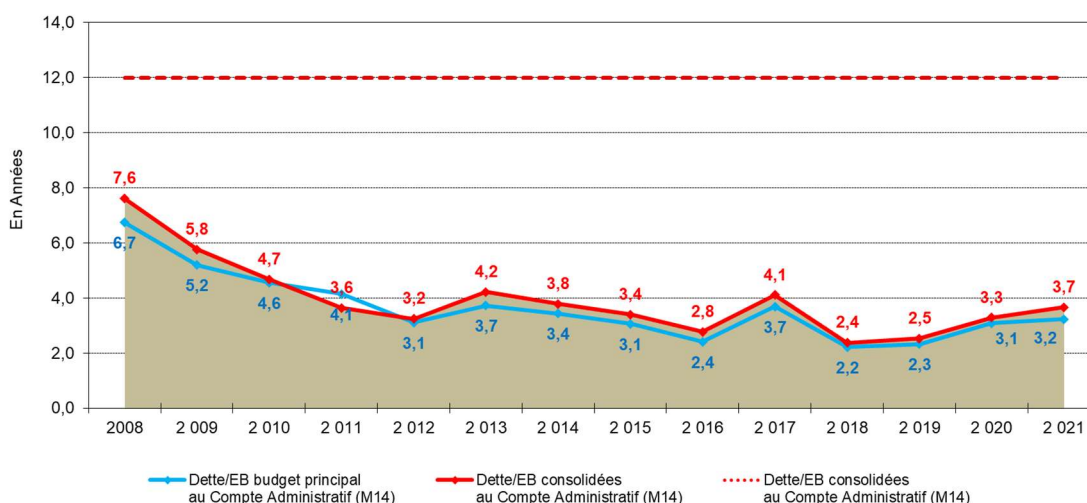
Le compte administratif pour 2020, qui est désormais connu et présenté en filigrane dans le présent rapport, s'inscrit dans un contexte sanitaire sans précédent. En effet, en 2020, la Ville a géré dans l'urgence la lutte contre l'épidémie avec son propre budget ; elle continue à le faire en 2021. Les finances municipales étaient assez robustes pour supporter le choc de la COVID.

En effet, Boulogne-Billancourt a été désignée « grande ville la mieux gérée France » en décembre 2020 pour la troisième fois consécutive après l'étude des comptes administratifs cumulés des années 2016 à 2019. Le fruit de nos efforts de gestion se traduit par des taux d'imposition parmi les plus bas des grandes villes, et une dette divisée de moitié depuis 2008. Dans le même temps, entre 2014 et 2020, la Ville a perdu 156 M€ du fait de la baisse des dotations de l'État et de l'augmentation de la péréquation.

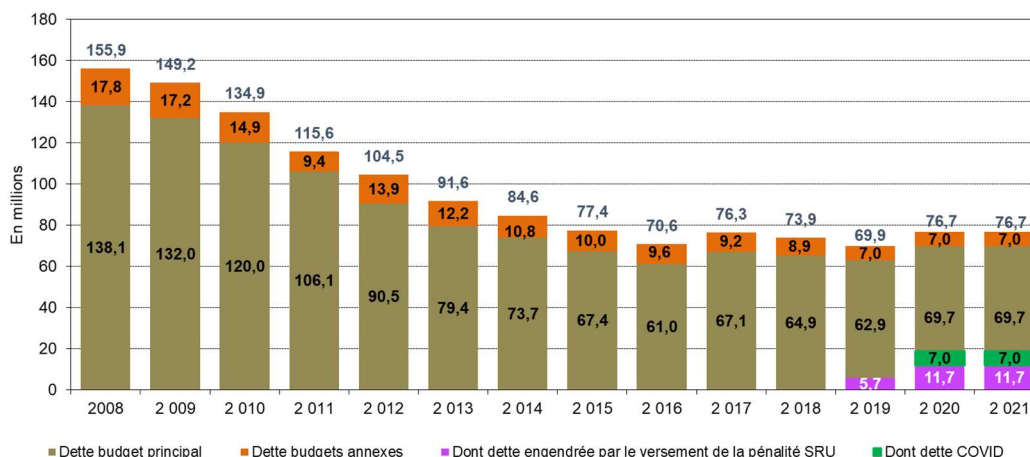
Le budget 2021, malgré un contexte sanitaire incertain, ne remet pas en cause les quatre objectifs qui ont fait la réussite de la gestion municipale depuis plus de 10 ans :

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive** afin de soutenir le pouvoir d'achat et renforcer l'attractivité de la Ville. Les impôts locaux acquittés par les boulognais sont parmi les plus bas des grandes villes de France grâce à des taux ménages bas et une politique d'abattement décidée par la Ville des plus généreuse (12,2 M€ d'allègements d'impôts en 2020).
- **Repenser l'action publique en s'appuyant sur les projets du mandat « la ville plus facile » et les outils numériques.** Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Continuer à appliquer une rigueur de gestion exemplaire, transparente et efficiente. Poursuivre la simplification et la dématérialisation des procédures de l'administration. Créer un guichet unique des associations. Mutualiser les achats. Maîtriser la masse salariale. Simplifier la vie des familles (calcul du quotient familial automatique et adaptation des tarifs des activités).
- **Maintenir la capacité de désendettement consolidée. L'encours de dette consolidée a été diminué par deux en 12 ans** (près de 100 M€ depuis 2008). La dette consolidée est ainsi passée de 216,3 M€ en 2008 à 119,5 M€ fin 2020, en prenant en compte la compétence aménagement transférée en 2018 à GPSO (**l'encours consolidé de la Ville est de 76,7 M€** et la dette du budget annexé transférée à GPSO est de 42,8 M€). Au 31 décembre 2020, il fallait seulement 3,3 années budgétaires à la Ville pour rembourser la dette consolidée. La durée moyenne pour les villes de +100 000 habitants est de 8,1 ans. En 2021 elle avoisinera au maximum 3,7 ans (identique au BP 2020).

Evolution de la capacité de désendettement de la Ville  
Données consolidées yc trx régie (en années)

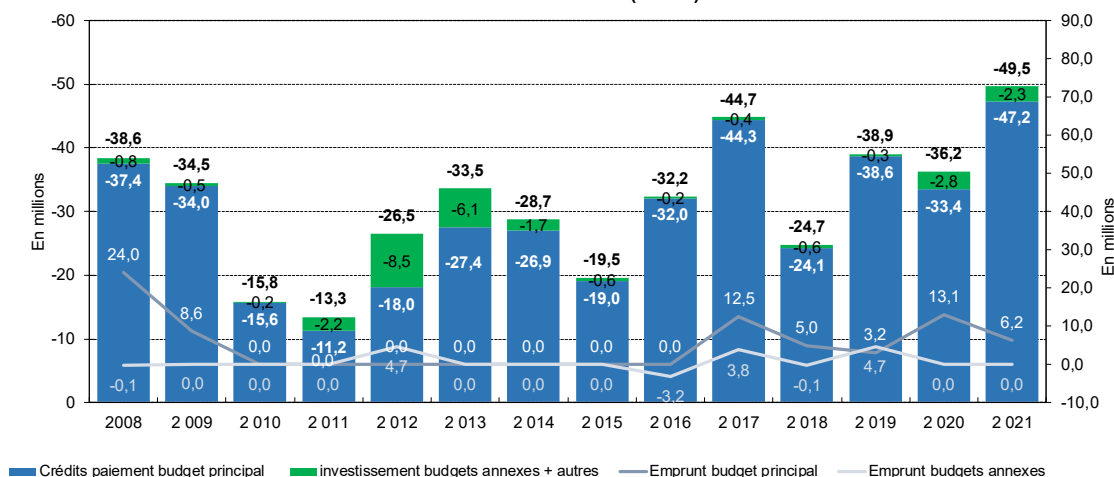


Evolution de l'encours de dette de la Ville  
Dettes consolidées (en M€)



- Investir pour le quotidien et pour le rayonnement de la Ville, le programme d'investissement consolidé s'élève à 49,5 M€ en 2021. Sur la période 2014-2019, 280 M€ d'équipement auront été financés, un montant légèrement supérieur à la précédente mandature 2008-2013 (263 M€). Outre un programme d'entretien récurrent important, les projets majeurs du mandat vont se poursuivre en 2021 (avec l'aménagement paysager du cimetière Pierre-Grenier, la construction du palais omnisports, l'extension du pôle sportif autour du complexe sportif avec les bulles de tennis et les tribunes du rugby). De plus, de nouveaux projets seront lancés en 2021, avec l'extension de 50 nouvelles caméras de vidéosurveillance, la création de la maison de la planète, la création de l'application « Tout Boulogne-Billancourt dans mon smartphone », ou une phase d'étude de préfiguration débutera (centre international des arts numériques, le futur aménagement du port Legrand avec son centre nautique).

Investissements réalisés et besoin d'emprunt de la Ville  
Données consolidées (en M€)



# Présentation M57 (BUDGET PRINCIPAL)

	DEPENSES (Réelles)	RECETTES (Réelles)	
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel : 88,6 M€	Impôts locaux : 97,2 M€ (Ville+GPSO)	234,0 M€
	Fonctionnement courant : 35,2 M€	Droits de mutation : 15,5 M€	
	Subventions : 17,7 M€	Autres impôts : 4,0 M€	
	flux MGP : 48,7 M€	Dotations : 11,9 M€	
	Budgets annexes : 1,8 M€	Attribution de compensation : 78,0 M€ (MGP+GPSO)	
	Frais financiers : 1,8 M€	Produit des Services : 27,0 M€	
	FSRIF + FPIC et autres reversements : 20,5 M€	Autres : 0,4 M€	
	Autres : 1,1 M€	Etudes et travaux en régie : 3 M€	
	Autofinancement : 44,2 M€	Reprise amortissement et provisions : 0,4 M€	
	Résultat N-1 = 22,3 M€		
	<b>259,7 M€</b>	<b>259,7 M€</b>	
I N V E S T I S S E M E N T	Etudes et travaux en régie : 3 M€	Autofinancement : 44,2 M€	20,3 M€
	Reprise amortissement et provisions : 0,4 M€	Recettes définitives : 14,0 M€	
	Remboursement dette : 12,9 M€ (dont 6,7 M€ pour rbst anticipé éventuel)	Besoin de financement 6,2 M€	
	Dépenses d'équipement : 47,2 M€	Autres recettes : 0,1 M€	
	Subventions aux budgets annexes : 0,9 M€		
	Autres dépenses : 0,1 M€		
	<b>61,1 M€</b>		
	Réaménagement dette : 26,0 M€ (yc CLTR)	Réaménagement dette : 26,0 M€ (yc CLTR)	26,0 M€
	Déficit reporté de N-1 : 7,5 M€	Résultat N-1 : 7,5 M€	
	Ecritures équilibrées : 40,1 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, CLTR, donations...)	Ecritures équilibrées : 40,1 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, CLTR, donations...)	
	<b>138,1 M€</b>	<b>138,1 M€</b>	
	<b>Total : 397,8 M€</b>		

# Présentation DGFIP (BUDGET PRINCIPAL)

	DEPENSES (Réelles)	RECETTES (Réelles)	
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel nettes : 88,3 M€	Impôts locaux : 97,2 M€ (Ville+GPSO)	216,2 M€
	Fonctionnement courant : 35,2 M€	Dotations : 11,9 M€	
	FCCT : 48,7 M€	Attribution de compensation : 78,0 M€	
	Subventions : 17,9 M€	Autres impôts : -0,9 M€ Dont : Droits de mutations : 15,5 M€ FSRIF et FPIC : -16,5 M€ FPS rvst IDF et IDFM : -3,6 M€	
	Budgets annexes : 1,8 M€	Produit des Services : 27,0 M€	
	Frais financiers : 1,8 M€	Autres : 0,0 M€	
	Autres : 1,1 M€	Etudes et travaux en régie : 3 M€	
Autofinancement : 44,2 M€	Reprise amortissement et provisions : 0,4 M€	Résultat N-1 = 22,3 M€	
	<b>238,9 M€</b>	<b>238,9 M€</b>	
I N V E S T I S S E M E N T	Reprise amortissement et provisions : 0,4 M€	Autofinancement : 44,2 M€	20,3 M€
	Remboursement dette : 12,9 M€ (dont 6,7 M€ pour rbst anticipé éventuel)	Besoin de financement 6,2 M€	
	Dépenses d'équipement : 47,2 M€	Recettes définitives : 14,0 M€	
	Subventions aux budgets annexes : 0,9 M€	Autres recettes : 0,1 M€	
	Autres dépenses : 0,1 M€		
	Etudes et travaux en régie : 3 M€		
Réaménagement dette : 26,0 M€ (yc CLTR)	Réaménagement dette : 26,0 M€ (yc CLTR)	26,0 M€	
Déficit reporté de N-1 : 7,5 M€	Résultat N-1 : 7,5 M€		
Ecritures équilibrées : 40,1 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, CLTR, donations...)	Ecritures équilibrées : 40,1 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, CLTR, donations...)		
	<b>138,1 M€</b>	<b>138,1 M€</b>	
	<b>Total : 377 M€</b>		

## I. LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation retenue est celle de la direction générale des finances publiques (DGFIP) : les sommes payées au titre de la péréquation (FSRIF et FPIC) et le reversement à la Région et à Ile de France Mobilités du forfait post stationnement sont déduits des recettes fiscales.

Cette année, la présentation du budget primitif va toutefois être impactée par deux éléments :

- la crise sanitaire de 2020 a fortement modifié en dépenses comme en recettes l'exécution budgétaire. Par conséquent, cette année, le **rapport du budget primitif comparera les hypothèses du BP 2021 avec le BP 2020**.<sup>1</sup> Cela permet de comparer la trajectoire réelle de la Ville indépendamment de la situation atypique de 2020 liée à la crise de la Covid19.
- le changement de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par l'adoption de la M57. Ce référentiel présente des comptes plus détaillés que les autres nomenclatures (notamment, les comptes de classe 2, soit les comptes d'immobilisation), ayant pour conséquence de ventiler des dépenses autrefois agrégées. La codification fonctionnelle est également bouleversée par rapport à la M14.

en milliers € - mvts réels (*)	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Évol. en volume BP 2021/ BP 2020	Évol. en % BP2021/ BP2020	Évol. en volume BP 2021/ CA 2020	Évol. en % BP2021/ CA2020
Recettes de fonctionnement (yc travaux en régie) (a)	211 592	211 096	216 218	4 626	2,2%	5 122	2,4%
Résultat N-1	21 010	21 010	22 280				
Dépenses de fonctionnement (b)	192 608	188 432	194 618	2 010	1,0%	6 186	3,3%
<b>Autofinancement (a-b) =© (***)</b>	<b>39 994</b>	<b>43 674</b>	<b>43 881</b>	<b>3 886</b>	<b>9,7%</b>	<b>206</b>	<b>0,5%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>							
Recettes propres d'investissement (*) (d)	15 727	8 749	14 016		ns	5 267	ns
Variation d'encours de dette (e)	-5 432	6 843	-6 738		ns	-13 581	ns
<b>Total recettes d'investissement (d+e) = (f)</b>	<b>10 295</b>	<b>15 592</b>	<b>7 278</b>	<b>-3 016</b>	<b>ns</b>	<b>-8 314</b>	<b>ns</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>							
Crédits de paiement (***) (g)	46 232	33 368	47 225		ns	13 857	ns
Subventions d'investissement aux budgets annexes (h)	1 057	779	934		ns	154	ns
Restes à réaliser							
Autres dépenses d'investissement hors dette (yc travaux en régie) (j)	3 000	2 839	3 000		ns	161	ns
<b>Total dép d'investissement hors dette (g+h+i) = (j)</b>	<b>50 289</b>	<b>36 986</b>	<b>51 159</b>	<b>870</b>	<b>ns</b>	<b>14 173</b>	<b>ns</b>
<b>Solde (e) = (c)+(f)-(j)</b>	<b>0</b>	<b>22 280</b>	<b>0</b>				

(\*) hors écritures équilibrées en dépenses et en recettes (\*\*) hors restes à réaliser et résultat antérieur (\*\*\*) hors reprise amortissements et provisions

**La démarche de fiabilisation des comptes** dans laquelle la Ville est engagée avec le changement de maquette budgétaire M57 au 1er janvier 2021 **a mis en exergue une irrégularité de 2006**. Jusqu'en 2005, le rattachement et la contrepassation des intérêts courus non échus (ICNE) étaient des opérations d'ordre budgétaires entraînant des mouvements dans les sections de fonctionnement et d'investissement, sans pour autant avoir d'influence sur le résultat global cumulé. À compter du 1er janvier 2006, la contrepassation des ICNE est devenue semi-budgétaire, c'est-à-dire que seule la section de fonctionnement constate la reprise des intérêts courus non échus, sans contrepartie budgétaire en section d'investissement.

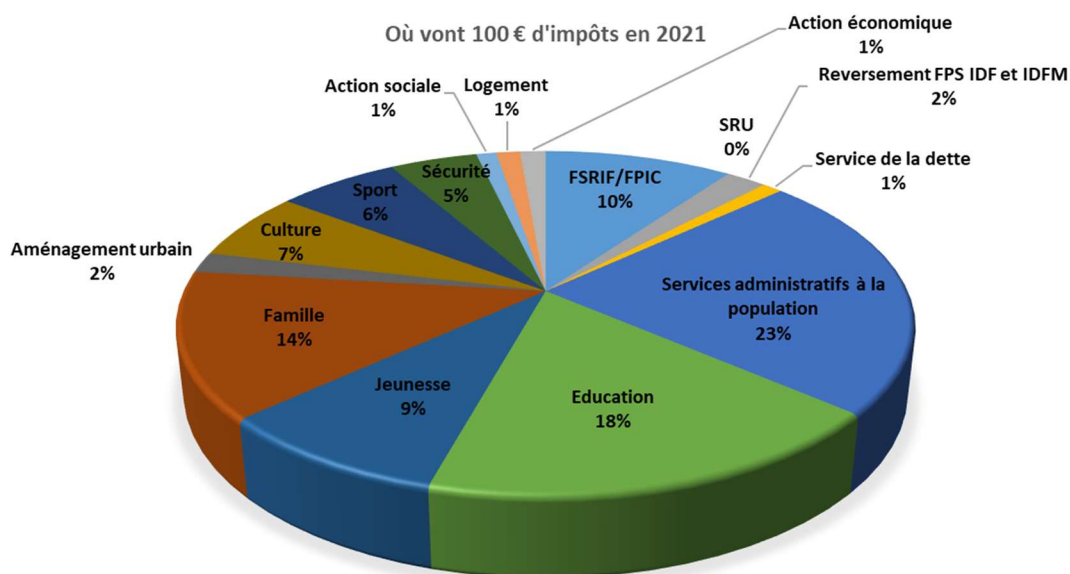
Ce changement de procédure aurait dû modifier la situation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2005. Pour éviter une diminution du résultat 2005, du montant des ICNE, soit 1,7 M€, la municipalité de l'époque a décidé d'augmenter le solde d'exécution de la section d'investissement via une opération au compte 1069 « Neutralisation des charges sur les produits ». Ce compte apparaît uniquement dans le compte de gestion édité par le Trésorier municipal.

**La ville doit procéder à la régularisation de ce compte. Une délibération proposée dans ce présent conseil doit acter cet apurement en l'étalant sur une durée de 10 ans.**

<sup>1</sup> Le rapport budgétaire présente usuellement une comparaison entre le BP N et le CA N-1.



**Pour 100 € de recettes, 87 € bénéficient aux Boulonnais (dont 41 € pour des actions en faveur de la jeune génération), 10 € sont consacrés à la péréquation et 2 € au reversement lié à la réforme du stationnement à la Région et à Ile-de-France Mobilités et 1 € couvre les frais financiers.**



## A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les recettes de fonctionnement (mouvements réels et travaux en régie)

Au BP 2021, les **recettes réelles de fonctionnement (RRF) de la maquette M57 s'élèvent à 234 016 K€**, soit une diminution de 1,1 % par rapport au BP 2020 (236 619 K€). Les RRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M57 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des recettes disponibles pour la Ville. Sur ces 234 016 K€ de recettes, 50 304 K€ représentent des recettes équilibrées à l'euro l'euro en dépenses. Il s'agit des flux créés par la naissance de la métropole du Grand Paris : compensation « part salaires » (CPS) et impôts ménages. L'ensemble des recettes de la Ville, comparable à celui des autres villes de la strate, n'est donc que de 183 712 K€.

Après retraitement des prélèvements sur recettes (reversement à la suite de la réforme du stationnement, FPIC et FSRIF) et restitutions sur impôts et taxes des remboursements des charges de personnels et des travaux en régie, **les produits de fonctionnement réels s'établissent à 216 218 K€ au BP 2021, soit une augmentation de 2,2 % par rapport au BP 2020 (211 592 K€).**

**Cette augmentation ne se reflète pas** pour autant sur l'ensemble des postes de recettes qui connaissent une **évolution disparate** :

- **À taux identique depuis 12 ans**, le produit des impôts locaux augmente sous l'effet des bases de 921 K€ par rapport au BP 2020 ;
- **La baisse des prélèvements sur impôt** du fait du soutien financier de la Ville aux bailleurs sociaux sur la période 2018-2020 qui permet aux dépenses déductibles de couvrir l'amende SRU. Pour mémoire, en 2020, la Ville avait été prélevée à hauteur de 6 002 K€. Dans l'attente de la notification de l'Etat, le prélèvement au titre du FSRIF est inscrit à son niveau de 2020 alors même que le gel de l'enveloppe nationale entre 2020 et 2021 devrait mécaniquement augmenter le montant acquitté par la ville de Paris. Enfin, les recettes d'amendes de police attribuées à la Ville en 2021 étant supérieures au montant de 2020, le montant prélevé pour être reversé à la région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant diminue (3 582 K€ au BP 2021 contre une prévision de 4 710 K€ au BP 2020) ;
- **La baisse des dotations et participations** avec une **dotation globale de fonctionnement (DGF) nulle pour la première fois en 2021 (- 1 192 K€)** ;

- **Les produits des services et de gestion courante** bénéficient du **remboursement tardif des masques** par l'État (**705 K€**) pour 2,5 M€ dépensés réellement ;
- Une inscription prudente des recettes qui ne sont pas aux mains de la Ville, notamment des **droits de mutation à titre onéreux** (15 500 K€ au BP 2021 contre 18 640 K€ au CA 2020).

Le passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 implique de petits changements sur les comptes de classe 7, notamment la disparition des produits dits exceptionnels remplacés par les produits spécifiques qui ne regroupent que les annulations de mandats sur exercices antérieurs. Au regard du montant peu élevé que ce compte regroupe (15 K€ en 2021), il n'y a pas lieu de conserver une ligne dédiée dans le tableau ci-dessous. Les anciens produits exceptionnels sont donc regroupés sur la ligne produits des services et de gestion courante.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evol en % BP2021/BP 2020</b>	<b>Evol en % BP2021/CA 2020</b>
Impôts locaux	95 260	94 657	97 226	2,1%	2,7%
Flux MGP	78 034	78 034	78 034	0,0%	0,0%
Autres impôts et taxes	-6 348	-3 978	-935	-85,3%	-76,5%
Dotations et participations	15 043	17 689	11 913	-20,8%	-32,7%
Produits des services et gestion courante	26 602	21 864	26 980	1,4%	23,4%
Travaux en régie	3 000	2 830	3 000	0,0%	6,0%
<b>Total produits de fonctionnement réels (hors cessions)</b>	<b>211 592</b>	<b>211 096</b>	<b>216 218</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,4%</b>

#### a. Les impôts locaux

<i>en milliers €</i>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Évolution en % BP2021/BP 2020</b>	<b>Évolution en % BP2021/CA 2020</b>
Produit de la fiscalité directe (part Ville)	65 852	65 596	65 839	0,0%	0,4%
Ex allocations compensatrices TH intégrées dans le produit de la fiscalité			1 944	ns	ns
<b><i>dont rôles supplémentaires</i></b>	<b>500</b>	<b>355</b>	<b>250</b>	<b>-50,0%</b>	<b>-29,6%</b>
Fiscalité directe (part GPSO)	26 843	26 496	26 877	0,1%	1,4%
<b>Sous total impôts directs</b>	<b>92 695</b>	<b>92 091</b>	<b>94 660</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,8%</b>
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	2 565	2 565	2 565	0,0%	0,0%
<b>Total impôts locaux</b>	<b>95 260</b>	<b>94 657</b>	<b>97 226</b>	<b>2,1%</b>	<b>2,7%</b>

**La réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a modifié le produit de la fiscalité directe, les recettes de rôles supplémentaires et corollairement celui des compensations fiscales (cf page 14).**

La forte augmentation de 2,7% entre le produit des impôts locaux notifiés au CA 2020, soit 94,7 M€ et celui estimé au BP 2021 de 97,2 M€, s'explique d'une part, par un transfert de recettes de 1 944 K€ correspondant aux ex-allocations compensatrices de taxe d'habitation, désormais supprimées et compensées à l'euro-l'euro dans les impôts locaux, et d'autre part, une diminution de la taxe foncière des établissements industriels qui se voient accorder une exonération de 191 K€. Cette perte est compensée par l'État (voir paragraphe d, page 14). Par ailleurs, les rôles supplémentaires sont prévus en diminution de 105 K€, en lien direct avec la terminaison de l'aménagement du Trapèze et la suppression des rôles supplémentaires de la taxe d'habitation. **Retraités de tous ces éléments, le produit des impôts locaux directs augmentent de 921 K€.**

**Le produit des impôts locaux se répartit entre la Ville et GPSO, soit un total de 70 348 K€ pour la Ville (65 839 K€ + 1 944 K€ + 2 565 K€) et 26 877 K€ de fiscalité collecté pour le compte de l'établissement public territorial GPSO dont les revalorisations suivent le même rythme de progression des bases (1%) que**

celles de la Ville. Cette somme lui est reversée en intégralité via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Conformément aux positions arrêtées lors du débat d'orientations budgétaires, examiné le 11 février dernier, **pour la douzième année consécutive, la Ville n'augmentera pas les taux des taxes ménages en 2021. La Ville continuera à afficher en 2021 les taux les plus bas de la strate des villes de plus de 100 000 habitants.**

Les bases prévisionnelles n'ayant pas encore été notifiées, le produit **des impôts directs inscrit au budget primitif 2021** est calculé à partir des bases définitives pour 2020, auxquelles ont été appliquées la revalorisation légale de 0,2 % et une projection du dynamisme des bases de 0,7%.

Impôts directs en milliers €	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe sur le foncier bâti	Total
Bases définitives 2020 (1)	331 580	1 327	405 360	<b>738 257</b>
Bases prévisionnelles 2021 (2)	32 384	1 327	408 998	<b>442 709</b>
Évolution des bases (3) = (2)/(1)	-90,23%	0,00%	0,90%	<b>-40,03%</b>
Taux <b>Ville + GPSO + CD92</b> pour TF (7)	<b>17,87%</b>	<b>9,78%</b>	<b>15,09%</b>	
<b>Produit rôles généraux 2021 Ville + GPSO (8) = (2)*(7)</b>	<b>5 787</b>	<b>130</b>	<b>261 718</b>	<b>67 635</b>
Compensation de la suppression de la TH			27 081	<b>27 081</b>
Lissage TF			-114	<b>-114</b>
Exonération sur les établissements industriels			-191	<b>-191</b>
<b>Total produit de la fiscalité directe</b>	<b>5 787</b>	<b>130</b>	<b>88 494</b>	<b>94 410</b>
<b>Rôles supplémentaires</b>				<b>250</b>
<b>Total des impôts directs</b>				<b>94 660</b>

Dès 2021, la taxe d'habitation sur la résidence principale est nationalisée, avant d'être totalement supprimée en 2023. La part départementale de taxe foncière est affectée aux communes. Cela aboutit à un **taux agrégé de taxe foncière en 2021 de 15,09%**, c'est-à-dire qu'il doit être égal à la somme du taux communal 8,01% + le taux départemental (7,08%) de 2020.

L'État compensera avec un mécanisme correcteur la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée. Ce coefficient correcteur, dit « Coco », s'appliquera chaque année aux recettes de taxe foncière de la commune tandis que le complément évoluera dans le temps avec la base d'imposition de la taxe foncière. **Pour la première année la Compensation de la suppression de la TH est estimée à 27 081 K€.** Du fait de cette réforme, la capacité de la Ville à lever l'impôt pour les années à venir sera réduite de 29 %.

Depuis l'entrée en vigueur de la révision du calcul de la valeur locative des **locaux professionnels** au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un dispositif permet une progressivité dans les effets de la réforme en lissant sur 10 ans (soit jusqu'en 2026) l'augmentation ou la baisse de cotisation induite. Ce dispositif représente pour la Ville une perte de recettes fiscales de 114 K€ en 2021.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2021 prévoit une diminution de moitié des valeurs locatives cadastrales des **établissements industriels**. La Ville compte six établissements de ce type pour une perte de recettes de 191 K€. Cette perte est compensée ; la mesure est donc financièrement neutre pour la Ville en revanche elle diminue son pouvoir de taux.

**Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** pour 2021 est estimé quant à lui à 2 565 K€, soit l'équivalent du montant perçu en 2020.

<sup>2</sup> Dont 28 957 K€ de produits provenant du transfert à la Ville de la part départementale de la TF.

## b. Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP)

En milliers €	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Évolution en % BP2021/BP2020	Évolution en % BP2021/CA2020
Attribution de compensation	54 607	54 607	54 607	0,0%	0,0%
Compensation parts salaires	23 427	23 427	23 427	0,0%	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>78 034</b>	<b>78 034</b>	<b>78 034</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

L'attribution de compensation de la MGP de **78 034 K€**, correspond au produit de deux composantes :

Le montant de l'attribution de compensation que percevait la Ville directement de GPSO jusqu'en 2015. Elle est reconduite en 2021 soit **54 607 K€**. Aucun nouveau transfert de compétence étant prévu au cours de l'exercice 2021.

Le montant de la compensation « part salaires » (CPS), versé à la Ville par la MGP pour le compte de GPSO et reversé en intégralité *via* le FCCT, se maintient en 2021 au niveau des exercices précédents, à savoir **23 427 K€**.

## c. Autres impôts et taxes

en milliers €	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Évolution en % BP2021/BP 2020	Évolution en % BP2021/CA 2020
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	2 204	2 087	2 205	0,02%	5,66%
Autres impôts et taxes indirectes	2 151	1 804	1 813	-15,72%	0,47%
FPIC	-1 149	-1 152	-1 166	1,45%	1,24%
FSRIF	-15 335	-15 319	-15 319	-0,10%	0,00%
Autres reversements et restitutions sur impôts et taxes	-507	-453	-385	-24,08%	-15,09%
Prélèvement SRU	-6 002	-6 002	0	-100,00%	-100,00%
Reversement amendes de police	-4 710	-3 582	-3 582	-23,94%	0,00%
Droits de mutation	17 000	18 640	15 500	-8,82%	-16,85%
<b>Total autres impôts et taxes</b>	<b>-6 348</b>	<b>-3 978</b>	<b>-935</b>	<b>-85,27%</b>	<b>-76,49%</b>

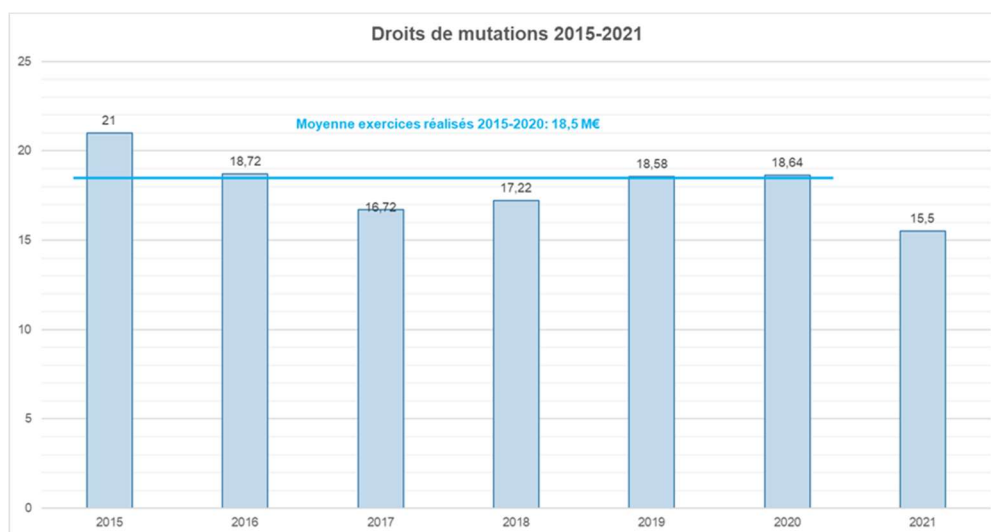
L'ensemble des prélèvements et reversements étant supérieur aux produits des taxes et recettes tirés de la fiscalité indirecte, le montant cumulé des « autres impôts et taxes » est, cette année encore, négatif.

Au BP 2021, le produit de **la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** est de **2 205 K€**. Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique peut varier d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques, ou comme en 2020 directement impacté par les trois mois de confinement. Dans l'attente de la notification du Sipperec et de l'impact de la réforme de centralisation de la TCFE, le montant inscrit est identique au BP 2020.

**Les autres impôts et taxes indirectes** sont composés des droits de place sur les marchés d'approvisionnement pour 700 K€ (dont une partie est reversée à l'association des commerçants des marchés de Boulogne-Billancourt -ACMBB), du produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 256 K€ et de la taxe sur les déchets versée par le SYCTOM pour 112 K€.

Ils incluent **également la taxe de séjour** au réel, qui s'applique à Boulogne-Billancourt depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les inscriptions budgétaires 2021 (745 K€) tiennent compte de la taxe de séjour collectée sur le territoire de la Ville à la fois par les différents hôtels et par les plateformes de réservation. Les recettes de cette taxe sont reversées à l'office de tourisme de la Ville. Les recettes tirées de la taxe de séjour sont en net recul par rapport aux prévisions du BP 2020 qui s'établissaient à 1 045 K€ (-28,7%), du fait des conséquences que les restrictions sanitaires ont eu sur le secteur de l'hôtellerie et du tourisme.

Le produit des **droits de mutation** a atteint 18 640 K€ en 2020. Alors que les droits de mutation ont été en repli en 2020 dans le département, ce niveau élevé constaté résulte du dynamisme et des nombreuses transactions sur le territoire. L'année 2020 a été marquée par une vente exceptionnelle, qui à elle seule a induit 1,75 M€ de droits. Il est proposé d'inscrire au BP 2021, alors que la tendance du marché immobilier bouloonnais est stable en ce début d'année, des recettes des droits de mutation prudentes de 15,5 M€.



À l'ensemble de ces recettes fiscales, il convient de soustraire **les prélèvements et restitutions sur impôts et taxes**, inscrits à hauteur de 20 452 K€ au BP 2021 (contre 27 703 K€ au BP 2020).

- **Le FSRIF = 15 319 K€**

La contribution de Boulogne-Billancourt au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France **se stabilisera en 2021 en raison du gel des dispositifs de péréquation horizontale** décidé par la loi de finance initiale pour l'année. L'enveloppe de 350 M€ est reconduite en 2021, après une hausse de 20 M€ en 2020 (350 M€ en 2021 et 2020 contre 330 M€ en 2019). Ainsi, 15 319 K€ sont inscrits au BP dans l'attente de la notification de l'Etat. Comme en 2019, il ne peut être exclu que le gel de la croissance de l'enveloppe aura une conséquence à la baisse sur la contribution de la Ville puisque la ville de Paris, principal contributeur, ne bénéficiera pas d'un mécanisme de plafonnement de la croissance de sa contribution.

- **Le FPIC = 1 166 K€**

En 2021, la répartition de la contribution du bloc local au FPIC (GPSO et ses communes membres) a été adoptée par la dernière révision du pacte financier et fiscal en date du 17 décembre 2020 (90% prise en charge par GPSO, 10% ventilée entre les communes membres). **La contribution de la Ville pour 2021 dans l'attente de la notification est de 1 166 K€**, en hausse de 1,45% par rapport à 2020 (1 149 K€).

- **Le reversement de la part départementale et régionale de la taxe de séjour = 151 K€**

Conformément à la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 27 mars 2019 et à la loi de finances pour 2019, la Ville doit reverser au Département et à la Société du Grand Paris le produit tiré des taxes additionnelles à la taxe de séjour communale. La part départementale est consacrée au financement des actions du CD92 en matière de tourisme ; la part régionale participe au financement de la Société du Grand Paris.

- **Le reversement des redevances funéraires au CCAS = 234 K€**

Il s'agit en l'espèce du reversement au CCAS à hauteur de 80 % des redevances funéraires perçues par la Ville. **La Loi de finances pour 2021 a supprimé les taxes funéraires**. Celles-ci rapportaient, 16,5 K€ en 2019 et 17,5 K€ en 2020. Elles ne sont pas compensées par l'État.

- **Le prélèvement net au titre de la loi SRU = 0 K€**

La Ville entre dans le champ d'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui institue un prélèvement sur les recettes fiscales calculé en fonction du nombre de logements sociaux manquants. Depuis 2014, le taux obligatoire de logements sociaux s'établit à 25 % (contre 20 % jusqu'en 2013). Par ailleurs, en vertu de l'arrêté de carence pris par le Préfet en décembre 2020, le prélèvement brut est majoré

de 110 % et atteint un montant de 7 447 K€. En 2021, les charges déductibles sont supérieures au montant de la pénalité, par conséquent, le prélèvement sera nul (contre 6 002 K€ en 2020).

- **Le reversement du produit des amendes de police à la région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités = 3 582 K€**

Depuis l'entrée en vigueur de la dépénalisation du stationnement payant au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la réforme a entraîné un changement profond dans la nature et la perception des recettes des différentes entités concernées.

Depuis 2018, la Ville perçoit la totalité des amendes de police liées à la circulation (non-respect d'un feu rouge ou d'un stop par exemple, stationnement gênant) mais ne perçoit plus de recettes concernant les amendes émises au titre du stationnement payant du fait de l'entrée en vigueur du forfait post-stationnement (FPS), collecté par l'EPT GPSO.

Les exercices 2018 et 2019 ont été exceptionnels du fait du décalage de deux ans entre le versement des amendes de police de stationnement payant et leur remplacement par le forfait post stationnement (FPS). La réforme a pris son plein effet en 2020.

En 2021, la totalité des amendes de police liées à la circulation est estimée à 2 430 K€. Les contributions à verser par la Ville au bénéfice d'Île-de-France Mobilités et de la région Île-de-France, ont été figées au niveau constaté en 2018, soit 6 012 K€. Les amendes de police ne couvrant que partiellement ce prélèvement, la Ville voit ses avances de fiscalité réduites d'autant. C'est la raison pour **laquelle un prélèvement sur les ressources fiscales de 3 582 K€ est prévue.**

Afin de garantir le maintien de l'équilibre financier, **l'EPT GPSO verse à la Ville, une compensation via le FCCT, de 5 011 K€.** La compensation 2021 a été fixée lors de la dernière révision du pacte financier et fiscal en date du 17 décembre 2020. Elle a été établie suite au bilan de l'année 2019 faisant apparaître un déficit de la réforme de 1,6 M€ pour le bloc communal, partagé à 50% entre GSPO et les villes au prorata du poids de chaque ville dans les pertes de recettes. Le taux de couverture du déficit de la réforme pour les villes par GPSO est de 90%.

#### d. Les dotations et participations

<i>En milliers €</i>	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evol en % BP2021/BP 2020	Evol en % BP2021/CA 2020
DGF	1 058	1 192	0	-100%	-100%
Allocations compensatrices	1 842	1 983	222	-88%	-89%
DCRTP	1 153	1 196	1 196	4%	0%
Autres dotations et participations	10 991	13 318	10 495	-5%	-21%
<b>TOTAL</b>	<b>15 043</b>	<b>17 689</b>	<b>11 913</b>	<b>-21%</b>	<b>-33%</b>

**Pour la première fois en 2021, la Ville ne percevra plus de dotation globale de fonctionnement (DGF)** en raison de l'écrêtement forfaitaire de 1,2 M€ (encore appelé « contribution au redressement des finances publiques ») et de l'augmentation des enveloppes de dotation de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR). Pour financer cette péréquation interne, la dotation forfaitaire des communes est écrêtée dès lors que le potentiel fiscal de la ville est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen. Ainsi, malgré la croissance de la population boulonnaise, l'écrêtement de la DGF au titre de 2021 est estimé à 1 222 K€ et sera ponctionné sur la DGF N-1 (1 192 K€). Entre 2013 et 2021, la DGF perçue par la Ville a baissé de 100% (passant de 16,4 M€ en 2013 à 0 € en 2021).

Pour mémoire, **en 2013, dernière année avant la réduction des concours de l'Etat aux collectivités, la DGF représentait 16,4 M€.** Le montant de DGF par habitant de la Ville tombe à 0€/hab alors qu'il était de 142€/hab en 2013. La moyenne pour les villes de + 100 000 habitants est de 208 €, cela représente une perte sèche de 25 M€. Sur la durée de la mandature précédente, la baisse cumulée de la DGF représente une perte financière de 70,4 M€.

**Les allocations compensatrices sont estimées en 2021 à 222 K€ contre 1 842 K€ en 2020.** Cette forte diminution s'explique par un transfert de cette recette dans les impôts locaux (1 944 K€). En effet, la réforme de la taxe d'habitation intègre cette recette directement dans le montant de l'impôt. Seules demeurent les allocations compensatrices aux taxes foncières. Elles augmentent à la suite de la compensation de la

baisse de 50% de la fiscalité des établissements industriels prévus dans la LFI 2021 (191 K€). Les compensations de TF accordées par l'État pour les personnes de conditions modestes représentent 31 K€.

<b>Allocations compensatrices en milliers €</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evol en % BP2021/BP 2020</b>	<b>Evol en % BP2021/CA 2020</b>
Taxe d'habitation	1 790	1 944	0	-100%	-100%
Taxes foncières	51	39	31	-41%	-23%
TF - exonération sur établissements industriels	0	0	191	ns	ns
Taxe professionnelle	0	0	0	0%	0%
<b>Total allocations compensatrices</b>	<b>1 842</b>	<b>1 983</b>	<b>222</b>	<b>-88%</b>	<b>-89%</b>

**Concernant la DCRTP<sup>3</sup>**, après deux années consécutives de baisse, son montant est fixé par la LFI 2021 au montant perçu en 2020 soit 1 196 K€ (contre 1 152 K€ prévu au BP 2020).

**Les autres dotations et participations, évaluées à 10 495 K€**, correspondent principalement aux participations attendues de la caisse d'allocations familiales (CAF). Ces inscriptions CAF sont prudentes pour 2021 (7 828 K€ contre 8 356 K€ au BP 2020) en raison de l'incertitude sur la fréquentation des crèches et des centres de loisirs sur une année où les règles sanitaires vont être maintenues et adaptées en fonction de l'évolution de l'épidémie. Les participations du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour 1 884 K€ au titre de la contractualisation notamment pour le fonctionnement des structures de la petite enfance, et à diverses activités municipales, telles que les bibliothèques, le Carré Bellefeuille ainsi que des dotations de l'État (DGD Hygiène 244 K€, FCTVA de fonctionnement 235 K€, etc.).

#### **e. Les produits des services et de gestion courante**

<b>En milliers €</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evol en % BP2021/BP 2020</b>	<b>Evol en % BP2021/CA 2020</b>
Produits des services et du domaine	22 094	17 753	22 064	-0,1%	24,3%
Remboursement des masques par l'Etat			705		
Refacturations GPSO	1 764	1 898	1 823	3,4%	-4,0%
Redevances et produits divers de gestion courantes et recettes exceptionnelles	1 216	1 039	1 112	-8,6%	7,0%
Revenu des immeubles	1 529	1 174	1 277	-16,5%	8,7%
<b>Total produits des services et de gestion courante</b>	<b>26 602</b>	<b>21 864</b>	<b>26 980</b>	<b>1,4%</b>	<b>23,4%</b>

**Les produits des services et de gestion courante** de la Ville recouvrent toutes les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation et de la gestion du domaine public communal. La hausse de 1,4% prévue au BP 2021 est essentiellement due à une augmentation des redevances et occupations du domaine public (+10%), comprenant les droits de voirie résultant des chantiers (+16%), mais également au remboursement par l'État de la distribution des masques à la population pour 705 K€.

**Les produits des services et du domaine** (22 064 K€) sont quant à eux prévus de manière prudente. Ils correspondent à l'ensemble des activités tarifées, à savoir :

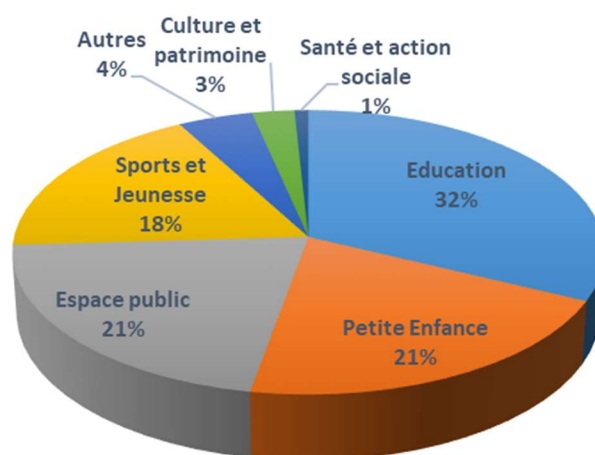
- **Les activités municipales**, pour 16 368 K€ ; telles que, l'éducation (32%), les centres de loisirs, les séjours, les sports (18%), les animations culturelles (3%), la petite enfance (21%) ou à destination des seniors (1%), dont les tarifs n'ont pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

<sup>3</sup> En 2010, la réforme de la taxe professionnelle (TP) a entraîné la suppression du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). L'année 2011 était la dernière année de versement de la part prioritaire par le conseil départemental des Hauts-de-Seine. Ainsi, depuis 2012, la Ville ne bénéficie plus que de la compensation instaurée avec la réforme de la TP, répartie entre deux fonds :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ;
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

- **Les redevances et occupations du domaine** pour 4 692 K€ (21%), dont 3,5 M€ de recettes de chantiers et 0,9 M€ de droits de voirie ;
- **Les remboursements de charges** pour 1 004 K€ (4%), mise à disposition de personnel aux associations, remboursements de charges du CCAS, OTBB, repas collège Bartholdi.

### Ventilation produits des services et du domaine BP 2021



**Le montant total des refacturations** à GPSO pour 2021 est de **1 823 K€** (contre 1 764 K€ en 2020). Il s'agit en l'espèce de la refacturation des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des locaux mis à disposition de GPSO et de divers frais annexes.

Avec le passage à la nomenclature M57, il n'y a plus de produits dits exceptionnels, mis à part les mandats annulés sur exercices antérieurs qui sont classés dans les produits spécifiques. L'ensemble de ces recettes sont intégrées dans le tableau au niveau des **redevances et produits divers de gestion courante**.

Les **redevances des gestionnaires ou occupants du domaine public** de la Ville (**1 112 K€**) proviennent des réseaux de distribution d'électricité, etc... pour un montant total de 520 K€, de divers produits de gestion courante (remboursement de charges, part salariale des titres restaurant, remboursements pour dommages par les assureurs de la Ville et régularisations de cotisations salariales, etc.) pour 575 K€ ainsi que des prévisions de mandats annulés sur exercices antérieurs pour 15 K€.

Enfin, le **revenu des immeubles**, pour un montant de **1 277 K€**, correspond aux produits tirés des logements et des locations de salles par la Ville.

#### f. Les travaux en régie

Dans tous les rapports de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. Pour information, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète (en section de fonctionnement). Ces immobilisations sont comptabilisées (en section d'investissement) pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel, etc.). En 2021, ce montant se porte à **3 000 K€**.



## 2. Les dépenses de fonctionnement (mouvements réels)

Au BP 2021, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de la maquette M57 s'élèvent à **215 416 K€**, soit une diminution de 2,4% par rapport au BP 2020 (220 635 K€). Les DRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M57 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des dépenses, sur lesquelles la Ville peut agir. Sur ces 215 416 K€ de dépenses, 50 304 K€ représentent des charges équilibrées à l'euro l'euro en recettes. Il s'agit des flux créés par la naissance de la métropole du Grand Paris : CPS et impôts ménages. Le panier de dépenses de la Ville, comparable à celui des autres villes de la strate, n'est donc que de 165 111 K€.

Après le retraitement des dépenses considérées comme des prélèvements sur les recettes (reversement amendes de police, FPIC et FSRIF, ainsi que des recettes de remboursement de dépenses de personnel par la sécurité sociale), les dépenses de fonctionnement qui correspondent ainsi au périmètre retenu par l'État pour la contractualisation triennale dite de Cahors<sup>4</sup>, s'élèvent à **194 618 K€ en 2021**. Elles connaissent une variation entre le BP 2021 et le BP 2020 de **+1,0%**. Les variations de BP à BP s'expliquent principalement par l'augmentation des charges à caractère général notamment due aux achats pour la crise sanitaire et par la hausse du FCCT.

en milliers d'euros	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evol en % BP2021/B P2020	Evol en % BP2021/C A2020
Charges de personnel nettes	88 975	85 719	88 255	-0,8%	3,0%
Charges courantes	34 512	32 829	35 232	2,1%	7,3%
Subventions, contingents et dépenses exceptionnelles	65 842	66 273	67 589	2,7%	2,0%
charges financières (dont swap)	1 737	1 692	1 766	1,7%	4,4%
Subventions aux budgets annexes	1 542	1 920	1 776	15,2%	-7,5%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>192 608</b>	<b>188 432</b>	<b>194 618</b>	<b>1,0%</b>	<b>3,3%</b>

### a. Les charges de personnel

Les charges de personnel nettes inscrites au BP 2021 s'élèvent à 88 255 K€. L'augmentation est de 2,96 %, soit + 2 535 K€, par rapport au réalisé 2020. Toutefois, la masse salariale reste contenue et est équivalente au réalisé 2013 (88,3 M€). Cette variation s'explique par un effort sur la maîtrise des effectifs et par les difficultés que les villes rencontrent pour recruter, notamment des ingénieurs et des professionnels de la petite enfance.

**En 2021, des mesures réglementaires augmentent la masse salariale pour 887 K€ :**

- Le glissement vieillissement technicité (GVT) avec des avancements d'échelons à cadence unique (280 K€) ;
- La poursuite du parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR) avec une revalorisation prévue jusqu'en 2021 et qui impactera les traitements et les charges de certains cadres d'emplois, dont le coût est estimé à 245 K€ ;
- La monétisation du comptes épargne-temps (CET) qui devrait produire un effet de surcoût de 80 K€ par rapport aux dépenses de 2020 ;
- Une provision d'enveloppe de 72 K€ pour le versement de la prime de précarité (décret n° 2020-1296 du 21 octobre 2020) ;
- L'augmentation du SMIC de 0,99 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021, qui aura un impact sur certaines vacances, sur les apprentis et les assistantes maternelles, avec un surcoût qui s'élèverait à 9 K€ ;
- Les élections départementales et régionales dont l'estimation a été chiffrée à 200 K€ ;
- La mise en œuvre, au fil de l'eau, et en fonction de la parution des décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui pourra occasionner des frais de personnel supplémentaires. Le coût généré par la mise en œuvre des mesures sera chiffré au fur et à mesure de la publication des textes.

<sup>4</sup> Le dispositif de contractualisation portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020 a été suspendu pour l'année 2020 en raison des conséquences financières de la pandémie de COVID 19. Il n'a pas été renouvelé pour l'année 2021.

Enfin, **la Ville a poursuivi ses engagements**, ce qui a pour conséquence d'augmenter de 1 838 K€ la masse salariale 2021 avec :

- Les dépenses liées aux flux de personnels (recrutements, départs, remplacements), évaluées à 1 328 K€ ;
- La poursuite du dispositif de résorption de l'emploi précaire sur le secteur de la jeunesse et de l'éducation avec le recrutement d'agents permanents (34 postes pour la jeunesse et 27 équivalent temps plein (ETP) pour l'éducation) pour un coût de l'ordre de 245 K€ ;
- Le GVT avancements de grade et promotion internes évalué à 105 K€ ;
- L'effet report en année pleine et la revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), dont l'estimation est portée à 106 K€ ;
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires de la participation de la Ville à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance), évaluée à 48 K€ ;
- Les autres dépenses hors paie, dites périphériques de masse salariale (titres restaurant, retraite additionnelle, Fonds de compensation du supplément familial (FCSFT), capital décès, cotisations agents détachés, frais médicaux, etc.) devraient générer une légère augmentation de 6 K€.

en milliers €	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evol. en % BP2021/B P2020	Evol. en % BP2021/C A2020
Charges de personnel nettes - a = b-c	88 975	85 719	88 255	-0,81%	2,96%
Charges de personnel (chapitre 012) - b	89 300	86 089	88 600	-0,78%	2,92%
dont Personnel à disposition GPSO	390	379	378	-3,08%	-0,17%
Remboursement de charges de personnel - c	-325	-370	-346	6,31%	-6,64%
Recettes réelles de fonctionnement	236 619	235 145	234 016	-1,10%	-0,48%
Dépenses réelles de fonctionnement	223 052	215 311	215 416	-3,42%	0,05%
Recettes de fonctionnement (yc travaux en régie)	211 592	211 096	216 218	2,19%	2,43%
Dépenses de fonctionnement DGFIP	192 608	188 432	194 618	1,04%	3,28%
Ratio charges de personnel / RRF	37,60%	36,45%	37,71%		
Ratio charges de personnel / DRF	39,89%	39,81%	40,97%		

## b. Les charges courantes

Les charges dites « courantes » sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

en milliers €	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evol en % BP2021/B P2020	Evol en % BP2021/C A2020
prestations de services	9 576	6 966	8 540	-10,8%	22,6%
eau et assainissement	634	623	686	8,2%	10,1%
énergie	3 355	4 126	3 660	9,1%	-11,3%
alimentation	2 385	1 916	2 565	7,5%	33,9%
achats de fournitures	1 746	4 718	2 156	23,4%	-54,3%
DSP restaurant municipal	350	177	315	-10,0%	77,8%
locations mobilières et immobilières	1 378	1 071	1 233	-10,5%	15,2%
maintenance des biens mobiliers et immobiliers	3 251	3 270	3 703	13,9%	13,3%
primes d'assurances	304	300	293	-3,5%	-2,3%
documentation générale et technique	274	304	340	23,9%	11,6%

formation du personnel	446	366	553	24,0%	51,2%
honoraires et contentieux	675	403	529	-21,6%	31,4%
fêtes et cérémonies	534	347	511	-4,4%	47,3%
catalogues et imprimés	453	382	629	38,9%	64,4%
transports	924	340	925	0,1%	172,0%
frais de télécommunications et d'affranchissement	357	298	334	-6,5%	11,9%
frais de gardiennage	1 607	1 652	1 831	14,0%	10,9%
frais de nettoyage des locaux	3 907	3 739	4 169	6,7%	11,5%
achat de places en crèches	879	556	695	-20,9%	25,0%
impôts et taxes	829	912	943	13,7%	3,4%
remboursement de frais à GPSO	112	112	106	-5,6%	-5,6%
autres (carburants, missions...)	536	253	517	-3,6%	104,4%
<b>TOTAL</b>	<b>34 512</b>	<b>32 829</b>	<b>35 232</b>	<b>2,1%</b>	<b>7,3%</b>
<b>Dépenses COVID</b>			<b>764</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>34 512</b>	<b>32 829</b>	<b>34 468</b>	<b>-0,1%</b>	<b>5,0%</b>

**Après retraitement des dépenses COVID évaluées à 764 K€ en 2021, les dépenses de charges à caractère général sont stables par rapport au BP 2020.**

Du budget primitif 2020 au budget 2021, avant la prise en compte des dépenses en lien avec la crise sanitaire, les dépenses augmentent de 719 K€. Plusieurs variations sont observées sur les postes suivants :

- **Les fluides** (eau et énergie +52 K€) ;
- **Les achats de places en crèche** (-184 K€) : une partie des marchés de réservation de places n'ayant pas reçu d'offres ;
- **Les prestations de services** (- 1 037 K€) :
  - o -1 341 K€ pour les classes de découverte ne pouvant être organisées sur l'année scolaire 2020/2021 sur décision de l'Éducation nationale. Néanmoins 5% des crédits 2020 ont été maintenus sur 2021 pour l'organisation éventuelle de sorties sans nuitée (3 K€ pour les maternelles, 50 K€ pour les élémentaires et 17 K€ pour les écoles privées) ;
  - o +217 K€ pour développer la communication par le biais des différents supports numériques et lancer le projet *Low Tech Lab* ;
  - o +117 K€ pour le fonctionnement des activités municipales ;
- **Les achats de fournitures** (+410 K€) : dont 450 K€ pour la constitution d'un stock d'une durée équivalente à six mois de fournitures de protection sanitaire ;
- **La maintenance des biens mobiliers et immobiliers** (+453 K€) : correspondant aux ajustements sur les marchés en cours et à la prise en compte de nouveaux marchés de maintenance au niveau de l'entretien des bâtiments. Des crédits sont également inscrits pour le développement des outils numériques ;
- **Les frais de nettoyage des locaux** (+262 K€) : dont 145 K€ résultant des protocoles sanitaires à respecter dans les lieux accueillants du public ;
- **La documentation générale et technique** (+66 K€) : afin de mettre à jour la documentation pour les services juridiques ;
- **Les frais de gardiennage** (+225 K€) sont en augmentation conformément au protocole Vigipirate et sanitaire.

### c. Les subventions, contingents et dépenses exceptionnelles

en milliers €	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evol en % BP2021/B P2020	Evol en % BP2021/C A2020
subventions aux associations	8 135	8 468	7 741	-4,8%	-8,6%
subventions CLSPD	29	27	34	17,4%	23,2%
Fonds de soutien COVID			250	ns	ns
contingents	4 774	4 849	5 097	6,8%	5,1%
subvention et reversement de contractualisation au CCAS	659	859	859	30,3%	0,0%
indemnités élus, formation élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 413	1 297	1 247	-11,7%	-3,8%
subventions DSP	2 335	2 293	2 447	4,8%	6,7%
admissions en non-valeurs	150	530	150	0,0%	-71,7%
autres	35	23	45	28,8%	91,4%
<i>Sous Total subventions-participations</i>	17 528	18 346	17 870	1,9%	-2,6%
FCCT	47 209	47 114	48 663	3,1%	3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>64 737</b>	<b>65 460</b>	<b>66 533</b>	<b>2,8%</b>	<b>1,6%</b>
Ex dépenses exceptionnelles	1 105	813	1 055	-4,5%	29,8%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65 842</b>	<b>66 273</b>	<b>67 589</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,0%</b>

#### - Les subventions : associations, CLSPD, soutien au monde de la culture = 8 025 K€

L'enveloppe des subventions aux associations est maintenue à son niveau de 2020. La diminution de 727 K€ par rapport au réalisé 2020 est principalement liée à une diminution de la taxe de séjour reversée à l'office de tourisme (265 K€), aux subventions exceptionnelles versées en 2020 (372 K€), et à des changements d'imputations comptables (199 K€).

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil municipal a attribué 3 198 K€ de subventions à diverses associations boulonnaises ainsi qu'une partie des subventions liées à la contractualisation avec le CD 92 (y compris le sport de haut niveau) pour un montant de 414 K€<sup>5</sup>. Ce montant est complété à hauteur de 2 100 K€ pour :

- Attribuer des subventions aux associations dont le montant est supérieur à 23 K€, soit + 1 797 K€ (seule une partie avait été votée en décembre dernier) ;
- Accorder un complément de subvention destiné à atténuer l'impact des refacturations de personnels mis à disposition auprès de différentes associations (Athlétic Club de Boulogne-Billancourt, Centre Ludique de Boulogne-Billancourt et Comité des Œuvres sociales), soit + 296 K€ ;
- Attribuer de nouvelles subventions pour un montant de 7 K€.

En outre, 34 K€ sont inscrits au titre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). La liste des associations concernées, ainsi que les montants qui leur seront alloués, seront soumis ultérieurement à l'approbation du conseil municipal lors d'une décision modificative, une fois que l'État, partenaire de la Ville, aura donné son accord sur les actions à retenir.

Enfin, pour soutenir les acteurs du monde culturel, la ville a décidé de créer un fonds de soutien d'un montant de 250 K€ qui peut prendre différente forme. L'inscription a été faite sur le chapitre 65 mais des virements de crédits pourront être réalisés sur le chapitre 011 en fonction des dépenses.

#### - Les contingents = 5 097 K€

Ces dépenses correspondent notamment à la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (**2 118 K€**), à la quote-part communale au syndicat mixte du cimetière de Clamart, au SIFUREP (**160 K€**) et à la contribution de la Ville aux dépenses des écoles privées (**2 800 K€**) en hausse pour la deuxième année consécutive.

<sup>5</sup> L'enveloppe résiduelle de 19 K€ sur les 437 K€ disponibles sera attribuée lors d'une décision modificative.

- **Les subventions aux établissements publics = 859 K€**

Depuis 2016, le seul établissement public subventionné est le centre communal d'action sociale (CCAS). Sa subvention 2021 sera de **859 K€**, dont 159 K€ pour le CLIC. La subvention est augmentée de 200 K€ par rapport au BP 2020 afin de financer les conséquences de la crise sanitaire, comme l'augmentation du nombre des repas à domicile par exemple.

- **Assemblée municipale = 1 247 K€**

Les indemnités aux élus siégeant au conseil municipal et à la commission d'appel d'offres sont évaluées pour 2021 à **896 K€**. À celles-ci s'ajoutent les frais liés aux locaux et matériels divers (**49 K€**), la formation (**18 K€**), les cotisations retraite (**62 K€**) et l'affiliation des élus au régime de la sécurité sociale (**222 K€**). Ces sommes ont été arrêtees conformément aux dispositions législatives.

- **Les subventions pour contrainte de service public = 2 447 K€**

Les subventions versées dans le cadre des délégations de service public des crèches s'élèvent pour l'année 2021 à **2 335 K€** contre 2 223 K€ en 2020, intégrant le fonctionnement de la crèche Gallieni-Bellevue en année pleine. La subvention à la DSP du cinéma Landowski s'élève à **112 K€**, comme pour le BP 2020 conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

- **Les admissions en non-valeur = 150 K€**

Il est inscrit **150 K€** au BP 2021 (identique au BP 2020). Ce montant sera réajusté lors d'une décision modificative selon les informations qui seront transmises par le comptable.

- **Autres = 45 K€**

Ce chapitre englobe notamment les frais médicaux pour les enfants lors des classes de découvertes et des centres de vacances qui font l'objet d'une refacturation auprès des parents, ainsi que la ristourne annuelle correspondant aux chèques déjeuner perdus ou périmés (conformément à l'article R 3262-14 du code du travail).

- **FCCT = 48 663 K€**

Le FCCT est l'unique flux financier entre la commune et l'EPT GPSO. Ainsi au titre de la section de fonctionnement, le montant provisoire inscrit correspond à la somme de flux de dépenses et de recettes.

		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
1ère et 2ème composante : CPS et produits ménages	CPS	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427
	Produits ménages	24 755	25 337	25 849	26 417	26 755	26 877
	<b>Total fiscalité</b>	<b>48 182</b>	<b>48 764</b>	<b>49 276</b>	<b>49 844</b>	<b>50 182</b>	<b>50 304</b>
3ème composante : transfert de compétences	Transfert de compétences 2016/2017	242	333	333	333	333	333
	Analyse des besoins sociaux			16	16	16	16
	Vélib (yc régul.)			290	87	290	290
	Transfert MGP			-34	- 34	- 34	- 34
	Amendes de police				- 1 430	- 6 714	- 5 011
	<b>Total</b>	<b>242</b>	<b>333</b>	<b>605</b>	<b>- 1 029</b>	<b>- 6 109</b>	<b>- 4 406</b>
4ème composante : Aménagement et propreté	Aménagement - fonctionnement			1 518	959	1 099	823
	Propreté			1 350	1 942	1 942	1 942
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 868</b>	<b>2 901</b>	<b>3 041</b>	<b>2 765</b>
	<b>FCCT</b>	<b>48 424</b>	<b>49 097</b>	<b>52 749</b>	<b>51 716</b>	<b>47 114</b>	<b>48 663</b>

- **Ex-dépenses exceptionnelles = 1 055 K€**

<i>en milliers €</i>	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evol en % BP2021/B P2020	Evol en % BP2021/C A2020
allocation municipale de garde	460	374	385	-16,3%	2,9%
chéquier famille	280	195	300	7,1%	53,7%
participations repas élèves des écoles privées	120	80	120	0,0%	50,5%
autres bourses et prix	72	9	52	-28,4%	451,8%
annulation de titres sur exercices antérieurs	110	110	151	37,0%	36,8%
autres charges exceptionnelles	62	44	48	-23,7%	7,8%
<b>TOTAL</b>	<b>1 105</b>	<b>813</b>	<b>1 055</b>	<b>-4,5%</b>	<b>29,8%</b>

Au même titre que les recettes, avec le passage à la nomenclature M57, il n'y a plus de dépenses dites exceptionnelles, mis à part les titres annulés sur exercices antérieurs qui sont classés dans les charges spécifiques. Par souci de cohérence avec le rapport du BP 2020, ces dépenses ont été isolées dans une ligne intitulée ex-dépenses exceptionnelles. Ces dépenses enregistrent une diminution de 4,5% par rapport au BP 2020.

#### d. Les charges financières

Les charges financières, hors contrats de *swaps*, s'élèvent à **1 766 K€**. Elles correspondent aux intérêts et aux commissions (hors *swaps*) supportés par le budget principal (*cf.* partie C-La dette du présent rapport et le rapport sur l'état et l'évolution de la dette présenté lors du conseil municipal du 11 février 2021).

#### e. Les subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes apparaissent en dépenses dans le budget principal et en recettes dans les budgets annexes concernés. Les écritures de ces budgets annexes font l'objet d'un développement détaillé ci-dessous (II). Les subventions d'équilibre provenant du budget principal ne concernent que les deux budgets annexes, Piscine-Patinoire et BBI Publications. Le budget annexe « Locations Immobilières » s'équilibre par des recettes propres.

<i>en milliers €</i>	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evol en % BP2021/B P2020	Evol en % BP2021/C A2020
BBI Publications	292	270	257	-12,3%	-5,0%
Piscine patinoire	1 250	1 650	1 520	21,6%	-7,9%
<b>TOTAL</b>	<b>1 542</b>	<b>1 920</b>	<b>1 776</b>	15,2%	-7,5%

### 3. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement

Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement sont de 44 243 K€ en dépenses et de 3 362 K€ en recettes. De manière réciproque, ces opérations apparaissent en miroir en section d'investissement. Les mouvements décrits ci-dessous ne comprennent pas les écritures équilibrées inscrites en section d'investissement.

#### a. Recettes = 3 362 K€

##### - Travaux en régie = 3 000 K€

Les études et les travaux en régie sont effectués par les services de la Ville. Ils s'inscrivent dans l'effort d'investissement de la Ville.

##### - Provisions = 274 K€

La Ville provisionne les recettes obtenues dans le cadre de jugements qui font l'objet d'un appel et la dépréciation des actifs circulants. En 2021, il est prévu des reprises de ces provisions pour 274 K€.

##### - Reprise de subventions transférables et neutralisation des amortissements = 89 K€

#### b. Dépenses = 44 243 K€

##### - Virement à la section d'investissement = 18 097 K€

Cette dernière écriture équilibre chaque section : elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (réel + ordre). Elle participe ainsi à l'autofinancement.

##### - Dotations aux amortissements techniques = 25 000 K€

Il s'agit des amortissements des biens corporels et incorporels acquis depuis 1997, en application de la M14 et selon les durées qui ont été décidées par le conseil municipal.

En application de la M57, les amortissements des biens acquis à compter de 2021, sont effectués dans l'exercice en cours *pro rata temporis*. Par conséquent, exceptionnellement en 2021, la dotation aux amortissements intègre deux années d'amortissement.

- **Provisions = 1 146 K€**

La Ville provisionne les risques de charges dans le cadre de contentieux en cours et d'irrecouvrabilité de créances. En 2021, il est nécessaire d'abonder la provision des contentieux de 590 K€.

De plus, conformément à la nomenclature M57, la Ville doit inscrire une provision pour la monétisation des comptes épargne temps (CET) de 556 K€.

## B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations financières, s'élèvent à 14 111 K€. Retraitées des mouvements équilibrés (80 K€ au titre des dépôts et cautionnements et 15 K€ au titre des opérations sous mandat), ces recettes s'établissent à **14 016 K€**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- **3 700 K€** pour le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2020 ;
- **457 K€** pour la **taxe d'aménagement (TA)**. Cette prévision est prudente en raison du manque de visibilité quant au niveau des recettes attendues ;
- **3 182 K€** de recettes issues des **cessions** des divers locaux, terrains et véhicules, dont :
  - 31 K€ au titre de diverses caves situées 14, avenue André Morizet ;
  - 1 150 K€ au titre du château de Benais ;
  - 176 K€ au titre de la permanence du quartier 5 située 14 ter avenue André Morizet ;
  - 825 K€ au titre du local sis 5 rue des quatre cheminées ;
  - 500 K€ au titre du local d'activités sis 91-93 rue du Dôme ;
  - 470 K€ au titre d'un logement situé au 144 rue du Vieux Pont de Sèvres ;
  - 30 K€ de véhicules ;
- **6 677 K€** devraient être encaissés au cours de l'année 2021 au titre des **subventions d'équipement**. Ce montant totalise l'ensemble des subventions à percevoir au cours de l'exercice, au regard de l'état d'avancement des opérations engagées par la Ville. Conformément aux principes précédemment retenus, ne sont inscrits que les financements pour lesquels la Ville a reçu une notification. Par prudence et pour tenir compte du rythme de versement, le montant notifié est proratisé en fonction du degré d'avancement de l'opération correspondante. Il s'agit notamment de :
  - La participation de la caisse d'allocations familiales à la construction de la crèche Gallieni-Bellevue pour 508 K€ ;
  - La participation du conseil régional d'Île-de-France au programme de vidéoprotection pour 224 K€ à laquelle s'ajoute 4 K€ pour le renouvellement des radios de la police municipale ;
  - La participation de l'État aux travaux de rénovation énergétique de l'espace Bernard Palissy, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), pour 100 K€ ;
  - Dans le même cadre (DSIL), la participation de l'État à l'acquisition de nouvelles bornes de recharges dans le parking de l'Hotel de Ville pour les véhicules électriques (25 K€) ;
  - La participation du conseil régional d'Île-de-France aux travaux du musée Paul Landowski pour 38 K€ ;
  - La participation du SIPPEREC à l'achat de véhicules électriques pour 11 K€ ;
  - La participation du conseil régional d'Île-de-France à l'acquisition d'un véhicule pour les personnes à mobilité réduite (10 K€) et d'un véhicule pour la police municipale (21 K€) ;
  - La participation du conseil régional d'Île-de-France aux différents projets de la ville que sont l'extension des réseaux de chaleur (481K€), la redynamisation de l'école de la biodiversité (10 K€), l'acquisition du secrétaire Rulhmann pour le Musée des années 30 (20K€), les travaux sur les bulles de tennis (216 K€) et les travaux du gymnase de la biodiversité (417 K€) ;
  - La participation du conseil départemental des Hauts-de-Seine aux quatre opérations prévues dans le contrat de développement Département-Ville (cimetière Pierre Grenier, espace Bernard Palissy, la vidéoprotection, école Fessart-Escudier et crèche Gallieni-Bellevue) pour 2 999 K€ ;
  - La participation de la métropole du Grand Paris aux travaux de réaménagement du cimetière Pierre Grenier (280 K€) dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain ;



- La participation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) dans le plan de modernisation des bibliothèques (274 K€).

Conformément aux délibérations de GPSO et de la Ville d'octobre 2020, il est prévu d'acquérir pour **1 041K€**, équilibrés en dépense et en recette, les actions permettant à la Ville d'entrer au capital de la SEM Logement « Seine Ouest Habitat et Patrimoine ».

## 2. Les dépenses d'équipement

Les propositions budgétaires pour 2021 ont été établies sur la base du programme d'investissement de la Ville et se déclinent en autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP).

### a. Les autorisations de programmes (AP)

Le stock d'AP disponibles pour les exercices 2021 et suivants s'élève ainsi à 215 281 K€ incluant une variation des AP de 84 537 K€.

**AP projets : 8 633 K€, avec notamment :**

- **Création de nouvelles AP :**
  - + 1 000 K€ pour le budget participatif ;
  - + 4 000 K€ pour l'école Ferdinand Buisson ;
  - + 1 500 K€ pour le gymnase Paul Bert ;
  - + 1 041 K€ de participation à Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP).
- **Modification d'AP existantes :**
  - + 600 K€ pour le réaménagement paysager du cimetière Pierre Grenier ;
  - + 115 K€ pour le renouvellement des logiciels RH ;
  - + 123 K€ pour la vidéoprotection ;
  - + 100 K€ pour les bulles de tennis ;
  - + 94 K€ pour les tribunes du stade le Gallo ;
  - + 199 K€ pour l'aménagement du club Carnot.

**AP récurrentes : + 17 276 K€**

**AP subventions : + 58 628 K€** relatives aux subventions d'équipement prévues pour le mandat. On retrouve notamment le fonds de concours GPSO (19 979 K€), les surcharges foncières (35 720 K€) et des opérations d'équipement portées par des associations boulonnaises.

### b. Les Crédits de Paiement (CP)

**Les CP proposés pour 2021 s'élèvent à 47 225 K€** (dont 46 184 K€ ventilés dans une fonction et 1 041 K€ non ventilés) et se répartissent selon les différentes catégories d'opérations comme suit :

- opérations projets : 18 395 K€ ;
- subventions d'équipement : 11 706 K€ ;
- opérations récurrentes : 17 124 K€.

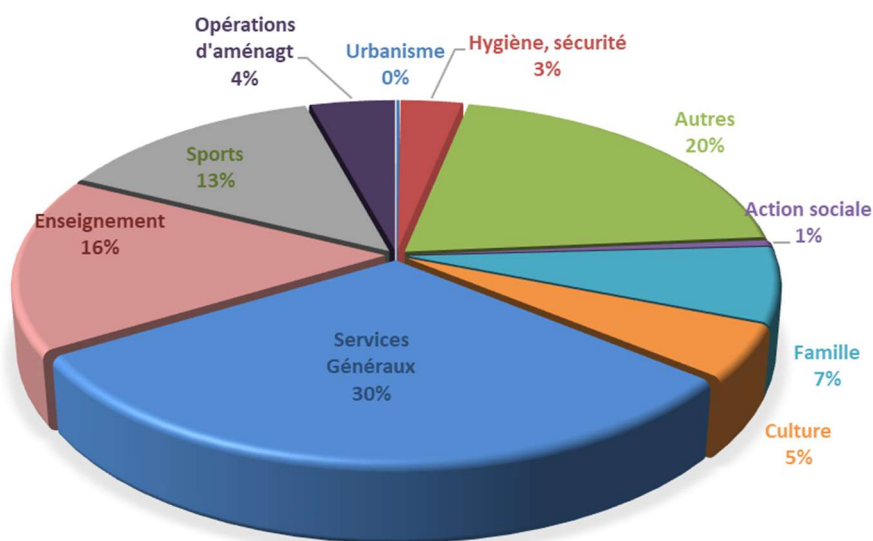
### c. Présentation par fonction

La répartition par fonction, telle qu'elle figure dans la maquette budgétaire, se présente comme suit.

Fonctions	AP ouvertes pour 2021 et années suivantes (K€)	CP 2021(K€)	Pourcenta ge de CP 2021
Services Généraux	50 592	14 398	30%
Hygiène, sécurité	3 751	1 455	3%
Enseignement	17 464	7 520	16%
Culture	4 610	2 316	5%
Jeunesse	315	166	0%
Sports	79 370	6 354	13%
Actions sociales	736	244	1%
Famille	6 127	3 241	7%
Logement	42 309	7 036	15%
Participation Seine Ouest Habitat et Patrimoine	1 041	1 041	2%
Urbanisme	1 072	72	0%
Opérations d'aménagement	4 430	2 000	4%
Aménagement des territoires	800	400	1%
Politique de la Ville	10	5	0%
Voirie/espaces verts	277	139	0%
Environnement/Dvt durable	909	154	0%
Actions économiques	1 468	685	1%
<b>TOTAL</b>	<b>215 281</b>	<b>47 225</b>	<b>100%</b>

Pour respecter la nomenclature comptable, les dépenses au titre du **plan Ad'Ap pour l'accessibilité des bâtiments** sont répartis sur chacun des secteurs. Il convient de préciser qu'elles se montent, tous secteurs confondus, à **1 500 K€ en 2021**.

CP 2021 par fonction



**Services Généraux :** AP pour 2021 et exercices suivants = 50 592 K€ ; CP = 14 398 K€

Les dépenses d'équipement inscrites sur la fonction "Services généraux" reposent principalement sur des dépenses d'informatique (**2 638 K€**), dont **50 K €** pour le nouveau projet d'application BB plus facile, et d'intervention sur les bâtiments publics (**2 498 K€**), dont la création de la maison de la planète.

Les autres dépenses d'équipement (**1 320 K€**) concernent essentiellement les dépenses d'acquisition en matériels et mobiliers, des acquisitions de véhicules (150 K€), les reprises administratives de concessions échues et non renouvelées ou en état d'abandon dans les cimetières.

Par ailleurs, **918 K€** sont prévus pour la rénovation de la toiture et de l'accessibilité de l'espace Bernard Palissy et l'étude du projet des arts numériques, **2 000 K€** pour la poursuite du réaménagement paysager du cimetière Pierre Grenier, **339 K€** pour les logiciels des ressources humaines (gestion du temps, de la paye et des carrières), **80 K€** pour la phase II du logiciel lié à la gestion relation citoyen (GRC), **46 K€** inscrits au titre des travaux décidés en CHSCT, **210 K€** pour la sécurité électrique des bâtiments ainsi que **250 K€** d'accessibilité, et une enveloppe pour la première année de mise en place du budget participatif.

Par ailleurs, sont également inscrits des crédits pour des subventions d'équipements à hauteur de **4 238 K€** (4 121 K€ de subvention d'équipement pour GPSO finançant les dépenses de dette de l'ex-budget annexe Billancourt Seguin, 17 K€ pour l'association Les amis de Notre-Dame et 100 K€ pour les travaux de création et réaménagement des salles de Sainte Cécile).

**Hygiène et sécurité :** AP pour 2021 et exercices suivants = 3 751 K€ ; CP = 1 455 K€

Cette fonction intègre les crédits de paiement prévus au titre de :

- La vidéoprotection et concernent le remplacement et l'acquisition de nouvelles caméras (**700 K€**) ;
- La participation aux dépenses d'investissement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui représente **500 K€** ;
- les interventions sur les bouches d'incendie (**130 K€**) ;
- La dotation permettant de couvrir les dépenses d'équipement (**125 K€**) comprenant notamment l'acquisition de matériel radiotéléphonique et de défense puis les interventions sur les bâtiments.

**Enseignement :** AP pour 2021 et exercices suivants = 17 464 K€ ; CP = 7 520 K€

Cette fonction intègre :

- **554 K€** pour la mise en accessibilité et la rénovation de l'école Fessart Escudier ;
- **433 K€** pour la mise en accessibilité et la rénovation des écoles Lazare Hoche et Denfert-Rochereau ;
- **249 K€** pour les fusions des écoles Forum et Castéja et des écoles Sèvres et Gallieni ;
- **200 K€** pour les travaux de renforcement des balcons et de réparation des vantelles sur l'opération Maître Jacques ;
- **600 K€** pour la restauration du groupe scolaire Ferdinand Buisson et du centre d'hébergement ;
- **1 400 K€** pour l'école Ferdinand Buisson ;
- **280 K€** d'accessibilité dans les écoles ;
- **80 K€** pour la sécurité électrique des bâtiments scolaires ;
- Les CP relatifs à des opérations récurrentes (**3 727 K€**) comprennent notamment 150 K€ pour le plan numérique dans les écoles, 2 931 K€ de travaux sur les bâtiments scolaires ainsi que 263 K€ de matériels et équipements scolaires, 251 K€ pour la restauration scolaire, 25 K€ pour l'École du numérique et 47 K€ pour la revégétalisation de l'école de la Biodiversité.

Par ailleurs, sont également inscrits des crédits pour des subventions d'équipements à hauteur de **0,2 K€** pour l'association des représentants des parents d'élèves E-MP.

**Culture :** AP pour 2021 et exercices suivants = 4 610 K€ CP = 2 316 K€

Les crédits inscrits sur la fonction "Culture" reposent essentiellement sur les opérations récurrentes pour un montant de **1 994 K€** incluant notamment la dotation annuelle de travaux sur bâtiments culturels (606 K€), les besoins en matière de mobiliers et d'équipements (115 K€), les acquisitions de fonds documentaires (480 K€ au profit des bibliothèques), 448 K€ pour le plan de modernisation des bibliothèques (RFID), des acquisitions et des travaux dans les musées (150 K€). De plus, **300 K€** sont inscrits pour l'accessibilité dans les bâtiments culturels.

Par ailleurs, sont également inscrits des crédits pour des subventions d'équipements à hauteur de **22 K€** (7K€ pour la maîtrise des Hauts-de-Seine, 2 K€ de subvention d'équipement pour Dia Danse, 0,8 K€ pour la Bibliothèque pour tous Gallieni, 0,5 K€ pour Théâtre In Love, 1,2 K€ pour l'association de minéralogie et paléontologie, 4 K€ pour le Cirque Nomade, 5 K€ pour l'académie musicale Philippe Jaroussky, 1,5 K€ pour la Compagnie Jayann'act).

**Sports :** AP pour 2021 et exercices suivants = 79 370 K€ ; CP = 6 354 K€

Les crédits prévus au titre des AP Projets sont :

- **389 K€** pour les bulles de tennis Le Gallo ;
- **407 K€** pour les tribunes du Stade Le Gallo ;
- **2 434 K€** pour le projet d'équipement Omnisports ;
- **750 K€** pour l'adaptation du gymnase de la biodiversité ainsi que le dommage-ouvrage ;
- **98 K€** pour la sécurité électrique des Gymnases Paul Bert et le COSEC ;
- **380 K€** d'accessibilité ;

Cette fonction comprend également les CP relatifs aux opérations récurrentes qui s'élèvent à **1 725 K€** et intègrent notamment le programme annuel de travaux dans les bâtiments sportifs (1 511 K€), et les besoins en matériels (114 K€).

Enfin, les subventions d'équipement attribuées en décembre dernier et lors de ce présent conseil aux associations ACBB (**150 K€**), Voiles de Seine (**20 K€**) et Les Bornées (**1 K€**) sont imputées sur ce chapitre.

**Jeunesse :** AP pour 2021 et exercices suivants = 315 K€ ; CP = 166 K€

Les inscriptions proposées sur la fonction "Jeunesse" concernent **149 K€** de dépenses dites récurrentes (71 K€ de matériels et équipements divers et 71 K€ de travaux dans les bâtiments) et **17 K€** de subventions d'équipement attribuées en décembre dernier et lors de ce présent conseil aux associations Centre Nautique de Scouts Marins (4 K€), les Scouts unitaires (2,1 K€), les Enfants de la comédie (1 K€), les Scouts et Guides de France (2 K€), l'Outil en mains de Boulogne 92 (0,9 K€), les Scouts d'Europe (4 K€), les Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France (2 K€) et les Éclaireuses et Éclaireurs de France – groupe Lapérouse (1 K€) .

**Action sociale :** AP pour 2021 et exercices suivants = 736 K€ ; CP = 244 K€

**150 K€** sont inscrits en 2021 pour solder les travaux du foyer l'Olivier et des Restos du Cœur et **50 K€** au titre de l'accessibilité. On trouve également 43 K€ de crédits permettant de répondre aux besoins de travaux dans les bâtiments (**24 K€**).

Par ailleurs, sont également inscrits des crédits pour la subvention d'équipement à hauteur de **1 K€** pour l'association Espoir Hope Elikia : vaincre la drépanocytose.

**Famille :** AP pour 2021 et exercices suivants = 6 127 K€ ; CP = 3 241 K€

Les crédits inscrits sur la fonction "Famille" concernent en partie les opérations "Projets" avec :

- **200 K€** de crédits pour solder l'opération d'aménagement de la Crèche Gallieni Bellevue ;
- **900 K€** pour l'aménagement d'un local pour les jeunes seniors au club seniors Carnot ;
- **100 K€** pour la sécurité électrique des bâtiments ;
- **240 K€** d'accessibilité ;

Par ailleurs, des CP (**1 801 K€**) sont inscrits pour répondre aux besoins annuels en matière de travaux sur les établissements de la petite enfance et des seniors pour 1 585 K€, dont notamment la phase II de la réhabilitation de la crèche du parc et d'acquisition d'équipements (matériels et mobiliers) pour 216 K€.

**Logement :** AP pour 2021 et exercices suivants = 42 309 K€ ; CP = 7 036 K€

Il s'agit ici de surcharges foncières (**6 605 K€**) afin de participer à la construction de logements sociaux sur la Ville :

- 115 K€ pour le 42/44 rue de Meudon ;
- 1 100 K€ pour le 71 bis ter rue de Bellevue/182 rue Gallieni ;
- 1 121 K€ pour le 14 rue des Quatre Cheminées ;

- 300 K€ pour le 3/5 rue Esnault Pelterie ;
- 1 000 K€ pour le 72/74 rue Thiers ;
- 709 K€ pour le lot D5 ;
- 240 K€ pour le 201 rue Gallieni ;
- 150 K€ pour le 50 rue du Dôme ;
- 335 K€ pour le 17 rue des Quatre Cheminées ;
- 40 K€ pour le 19 rue Béranger ;
- 113 K€ pour le 81 rue de Bellevue ;
- 70 K€ pour le 664 rue Yves Kermen ;
- 233 K€ pour le 131 rue de Silly ;
- 1 080 K€ pour le 11 rue de Clamart.

Il s'agit également du programme annuel de travaux de bâtiments (**222 K€**), d'acquisition de matériels et équipements (**18 K€**) et **190 K€** pour la sécurité électrique des logements.

Une subvention d'équipement a également été prévue à hauteur de **2 K€** pour l'association Happy Seine.

**Urbanisme :** AP pour 2021 et exercices suivants = 1 072 K€ ; CP = 72 K€

Sont inscrits sur cette rubrique les CP concernant une provision pour la réalisation de diverses études urbaines complémentaires (**62 K€**) et **10 K€** pour le PLU.

**Opérations d'aménagement :** AP pour 2021 et exercices suivants = 4 430 K€ ; CP = 2 000 K€

Sont inscrits sur cette rubrique les CP permettant de réaliser des acquisitions immobilières.

**Aménagement des territoires :** AP pour 2021 et exercices suivants = 800 K€ ; CP = 400 K€

Les crédits inscrits correspondent aux études d'aménagement du Port Legrand.

**Politique de la Ville :** AP pour 2021 et exercices suivants = 10 K€ ; CP = 5 K€

Il s'agit notamment de CP destinés au financement d'acquisition de matériels et équipements (**5 K€**).

**Voirie/espaces verts :** AP pour 2021 et exercices suivants = 277 K€ ; CP = 139 K€

Cette fonction concerne essentiellement les acquisitions prévues dans le cadre du groupement de commandes avec GPSO pour les espaces verts relevant de la compétence de la Ville (**90 K€**) pour les crèches, écoles, cimetières, des travaux sur les bâtiments (**44 K€**) avec notamment le remplacement du système de sécurité incendie et des aménagements de voirie.

**Participation au capital de SOHP :** AP pour 2021 et exercices suivants = 1 041 K€ ; CP = 1041 K€

Conformément aux délibérations de GPSO et de la Ville d'octobre 2020, il est prévu d'acquérir pour 1 041K€, équilibrés en dépense et en recette, les actions permettant à la Ville d'entrer au capital de la SEM Logement « Seine Ouest Habitat et Patrimoine ».

**Environnement/Dvt durable :** AP pour 2021 et exercices suivants = 909 K€ ; CP = 154 K€

Cette fonction concerne essentiellement l'enveloppe permettant de verser la prime municipale de 200 € aux boulonnais achetant un vélo à assistance électrique (VAE). Pour 2021, il est prévu **150 K€**.

**Action économique :** AP pour 2021 et exercices suivants = 1 468 K€ ; CP = 685 K€

Il s'agit de crédits pour la sécurité électrique des marchés Escudier et Billancourt (**345 K**). Sont également inscrits divers travaux sur les marchés d'approvisionnement pour **340 K€**.

#### **d. Les subventions d'investissement versées aux budgets annexes**

Les subventions d'investissement versées aux budgets annexes sont destinées, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, à couvrir « *la réalisation d'investissements, exigés par le fonctionnement du service, qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs* ».

Il est prévu le versement de subventions d'investissement de **934 K€** sur le budget piscine patinoire.

#### **e. Les écritures équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement**

Les autres dépenses d'équipement (hors CP et hors dette) s'élèvent à **95 K€** et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles sont composées de :

- 15 K€ d'opérations sous mandat, qui correspondent aux dépenses engagées par la Ville, pour le compte de propriétaires défaillants notamment dans le cadre des procédures de péril imminent ;
- 80 K€ de dépôts et cautions versés ou reçus par la Ville.

#### **f. Les travaux en régie**

Dans tous les rapports de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. En 2021, ce montant se porte à 3 000 K€.

\* \* \*

**Les dépenses d'investissement hors dette, opérations équilibrées et opérations d'ordre inscrites au BP 2021 s'élèvent ainsi à 51 159 K€ (47 225 K€ + 934 K€ + 3 000 K€).** Le total se porte à 51 253 K€ avec les écritures équilibrées en dépenses en recettes (95 K€, point e).

### **3. Les opérations d'ordre interne à la section d'investissement**

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement s'élèvent à **40 102 K€**. Elles concernent pour 200 K€ des crédits permettant les écritures d'ordre liées à la récupération d'avances sur marchés, pour 3 000 K€ de crédits permettant de transférer des études au compte 23, pour 5 790 K€ pour la reprise de l'avance du terrain (ilot V), pour 50 K€ des donations, pour 13 000 K€ des écritures liées au CLTR, pour 700 K€ le transfert d'un droit de créance (délibération de décembre 2019), pour 12 362 K€ relative à la cession à terme de la place Georges Besse puis d'éventuels crédits pour des cessions à l'euro symbolique pour 5 000 K€.

## C. LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de dette du **budget principal** s'établit à **69 696 K€**.

Après ajout de la dette du budget annexe Piscine-Patinoire à hauteur de **7 000 K€**, l'**encours de dette consolidé** s'élève à **76 696 K€**. Il se répartit pour 42 % en taux fixes, pour 33 % en taux variables classiques et 25 % en taux variables couverts.

**100 % de l'encours de dette est classé 1A au sens de la Charte de Bonne Conduite (dite charte « Gissler »), soit le niveau de risque le plus faible.**

### 1. Les inscriptions en section de fonctionnement

En K €	BP 2020	CA 2020	BP 2021
<b>(I) Charges financières et charges assimilées</b>	<b>1 737 000</b>	<b>1 688 140</b>	<b>1 766 437</b>
Intérêts dette long terme (66111 + 66112)	1 654 000	1 638 194	1 680 357
Intérêts dette court terme (6615 + 6618)	50 000	1 692	50 000
Commissions diverses (668)	33 000	48 729	36 080
Charges financières des SWAPS (668)	-	-	-
<b>(II) Produits financiers</b> <i>(Total compte 76)</i>	-	-	-
Produits financiers des SWAPS (768)	-	-	-
<b>(I) - (II) Charges financières nettes</b>	<b>1 737 000</b>	<b>1 688 140</b>	<b>1 766 437</b>

**Les charges financières du budget principal**, destinées à la couverture de la charge de la dette de ce budget et au paiement de diverses commissions, sont budgétées à hauteur de **1 766 K€**. Elles se décomposent comme suit :

- 1 750 K€ correspondant aux intérêts à payer pour la dette long terme minorés de 63 K€ correspondant à la variation des intérêts courus non échus (ICNE) de la dette long terme ;
- 50 K€ au titre des intérêts de la dette à court terme imputables au budget principal (intérêts des lignes de trésorerie et des tirages infra-annuels sur les contrats revolving) ;
- 33 K€ au titre des commissions diverses pour couvrir les frais de dossier à régler dans le cadre des nouveaux contrats de dette court terme (lignes de trésorerie) ou long terme.

La prévision budgétaire de charges financières repose sur les hypothèses d'index ci-après :

	Index constaté (au 21/01/21)	Index retenu BP 2021
<b>EONIA</b>	-0,48 %	<b>0,00 %</b>
<b>EURIBOR 3 mois</b>	-0,54 %	<b>0,00 %</b>

Au total, la prévision de charges financières intègre une marge de sécurité de l'ordre de 20 K€ par rapport aux anticipations de marché (en supposant la consommation intégrale des crédits budgétés pour les intérêts de la dette court terme et les diverses commissions).

### 2. Les inscriptions en dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement, sont inscrits **6 200 K€** au titre de l'amortissement contractuel de la dette.

### 3. Les inscriptions en recettes d'investissement

L'équilibre du budget principal nécessite l'inscription d'une recette d'emprunt de 6,2 M€.

### 4. Encours de dette au 31 Décembre N

L'encours de dette du budget principal est anticipé au maximum à 69,7 M€ au 31 décembre 2021. Il était d'un montant identique au 31 décembre 2020 (69,7 M€).

L'encours consolidé de la dette au 31 décembre 2021 s'établira au maximum à 76,7 M€.

En K€	au 31/12/2008	au 31/12/2009	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
<b>Encours global de dette</b>	155 944	149 228	134 877	115 575	104 465	91 580	84 554	77 436	70 571	76 339	73 871	69 854	76 696	76 696
<b>budget principal</b>	138 144	131 963	119 997	106 140	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 105	64 940	62 854	69 696	69 696
dont emprunts classiques	138144	131963	119997	106140	90529	79420	73734	67391	61009	67105	64940	62854	69696	69696
emprunts taux fixes	54897	81879	73050	64063	56538	50343	46042	41083	36086	31067	26011	22947	28869	29619
emprunts taux variables	83247	50084	46947	42077	33991	29077	27692	26308	24923	36038	38929	39907	40827	40077
dont tirages revolving	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>budget annexes</b>	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	9 562	9 234	8 931	7 000	7 000	7 000
dont emprunts classiques	0	0	0	0	0	0	0	0	1862	4131	6613	0	0	0
Piscine Patinoire									1862	4131	6613			
dont tirages revolving	17800	17265	14880	9435	13936	12160	10820	10045	7700	5103	2318	7000	7000	7000
Location immobilières	1100	685	390	155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
centre ville														
Piscine Patinoire	16670	16555	14490	9280	13857	12050	10740	10045	7700	5103	2318	7000	7000	7000
Théâtre de l'Ouest Parisien	30	25	0	0	79	110	80	0	0	0	0	0	0	0

## 5. Les opérations financières équilibrées

En écritures équivalentes en recettes et dépenses, sont prévus **13 000 K€** pour les opérations de refinancement de la dette (section d'investissement), ainsi que 13 000 K€ en dépenses et en recettes permettant de mouvoir les CLTR.

## II. LES BUDGETS ANNEXES

### A. PUBLICATIONS

Ce budget annexe retrace les produits et charges liés au magazine d'informations municipales *BBI* et au supplément culturel, *le Kiosk*.

Les frais de réalisation, de distribution, d'affranchissement et de publicité sont estimés à **610 K€** auxquels il convient d'ajouter **30 K€** pour les créances éteintes.

Les recettes publicitaires attendues s'élèvent quant à elles à **200 K€**.

Le budget est donc équilibré à **640 K€** avec une reprise de résultat de **184 K€** et une subvention du budget principal de **256 K€**.

### B. LOCATIONS IMMOBILIÈRES

**En section de fonctionnement**, les dépenses sont estimées à **204 K€** pour le BP 2021. Les charges locatives, les taxes, les honoraires et les annulations de titres sur exercices antérieurs s'élèvent à 10 K€. La gestion du parking Le Gallo est de 70 K€. À cela, s'ajoutent les taxes sur les divers parkings pour 114 K€ dont celles du parking Le Gallo et des admissions en non-valeur pour 10 K€.

Les recettes issues de la location des parkings du domaine privé de la Ville s'élèvent à **309 K€** dont la prévision de recettes du parking Le Gallo de 150 K€.

En ajoutant la reprise anticipée des résultats de 2020 qui s'élève à **260 K€**, la section de fonctionnement est équilibrée à **569 K€**.

**En section d'investissement**, les dépenses inscrites permettront de couvrir le coût d'entretien des parkings et du tennis club de Longchamp (366 K€).

Des opérations d'ordre sont inscrites en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement au titre de la dotation aux amortissements (78 K€) et des provisions (11 K€). À cela, viennent s'ajouter des écritures équilibrées en dépenses et en recettes permettant de transférer des études en travaux en cours (42 K€).

La section d'investissement est équilibrée à **733 K€** avec l'affectation en réserves de **326 K€** et la reprise des résultats de **-326 K€**.

À noter qu'aucune recette d'emprunt n'est inscrite encore cette année. Ce budget est intégralement désendetté depuis 2016.

### C. PISCINE-PATINOIRE

Ce budget a été créé en 2002 pour retracer l'opération de rénovation de la piscine-patinoire et sa gestion sous forme de délégation de service public. Il comprend également les dépenses et recettes liées aux travaux d'étanchéité et d'embellissement de la piscine.



Les dépenses réelles de **fonctionnement (2 093 K€)** englobent la subvention pour contrainte de service public, versée au délégataire (1 082 K€) et une provision de 1 000 K€ pour le versement d'une indemnisation des conséquences de la crise sanitaire, des charges financières (10 K€) ainsi que 1 K€ pour les divers frais.

Ces dépenses sont financées par une reprise anticipée du résultat de **595 K€** et la subvention d'équilibre du budget principal pour **1 520 K€**.

**En section d'investissement, 1 864 K€** sont inscrits en dépenses d'équipement et correspondent à des frais d'études (100 K€), le changement du système de production de froid de la patinoire (1 400 K€) et divers travaux (364 K€). Ces derniers sont financés par une recette de FCTVA (**86 K€**), un report de résultat de **237 K€**, une subvention du budget principal de **934 K€** et des subventions pour **583 K€** notamment de la DSIL dans le cadre du plan de relance.

Des opérations d'ordre sont inscrites en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement au titre de la dotation aux amortissements de 25 K€.

À cela, viennent s'ajouter des écritures équilibrées qui s'élèvent à 7 305 K€ en dépenses et en recettes afin de réaliser les écritures d'emprunt et reprise d'emprunt de CLTR (7 000 K€) ainsi que des crédits permettant de transférer des études au compte 23 (305 K€).

En ajoutant la reprise anticipée des résultats de 2020 qui s'élève à **595 K€**, la section de fonctionnement est équilibrée à **2 115 K€**. La section d'investissement est équilibrée à **16 169 K€** avec la reprise des résultats de **237 K€**.

## **ANNEXE 1 – ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

	Autorisations de programme							Crédits de paiement			
	Durée de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3) = (1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (4)	Réalisations 2020 (4')	AP ouvertes pour ex 2021 et suivants (5) = (3)-(4)-(4') (5) = (6)+(7)+(8)	Pour mémoire BP 2020	CP 2021 (7)	CP 2022 (7)	CP 2023 et svts (8)
Cimetière Pierre Grenier	2019-2021	6 100 000	600 000	6 700 000	130 604	1 510 660	5 058 735	1 500 000	2 000 000	3 058 735	0
Gestion de la relation citoyenne (GRC)	2011-2021	976 501	0	976 501	821 501	28 287	126 713	155 000	80 000	46 713	0
Maison Waleska	2015-2022	920 999	0	920 999	162 587		758 412	124 000		758 412	0
Réhabilitation Hotel de Ville**	2018-2021	200 000	-200 000	0	0		0	200 000			0
Logiciels RH (paye-temps de travail)	2019-2021	450 000	115 144	565 144	19 644	206 500	339 000	120 000	339 000		0
RH - Medecine du travail	2015-2021	192 837	0	192 837	96 392	544	95 900	50 000	46 444	49 456	0
Espace Bernard Palissy	2019-2021	3 900 000	0	3 900 000	249 371		3 650 629	1 000 000	918 000	2 732 629	0
Budget participatif	2021-2026	0	1 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	0	10 000	710 000	280 000
GPSO - subvention d'investissement	2018-2023	16 716 458	19 978 903	36 695 361	8 791 458	3 783 292	24 120 611	3 925 000	4 120 611	4 000 000	16 000 000
Association Diocésaine de Nanterre - Paroisse Sainte Cécile	2019-2021	300 000	0	300 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000		0
Association Les amis de Notre-Dame	2018-2020	70 000	17 000	87 000	50 000	20 000	17 000	20 000	17 000		0
Opérations récurrentes - Services généraux	2008-2021	51 599 895	5 895 047	57 494 942	39 338 087	5 543 606	12 613 249	5 390 032	6 306 624	6 306 624	0
<b>Services généraux - Chapitre 900</b>		<b>81 426 690</b>	<b>27 406 095</b>	<b>108 832 785</b>	<b>49 759 645</b>	<b>11 192 890</b>	<b>47 880 249</b>	<b>12 584 032</b>	<b>13 937 680</b>	<b>17 662 569</b>	<b>16 280 000</b>
Accessibilité Ad'Ap - services généraux	2015-2021	3 923 204	-1 151 882	2 771 321	182 064	267 118	2 322 140	500 000	250 000	2 072 140	0
Accessibilité Ad'Ap - éducation	2015-2021	2 255 460	-159 859	2 095 601	185 807	48 063	1 861 731	637 000	280 000	1 581 731	0
Accessibilité Ad'Ap - culture	2015-2021	235 465	441 760	677 226	13 465	63 760	600 000	100 000	300 000	300 000	0
Accessibilité Ad'Ap - sports et jeunesse	2015-2021	598 066	436 148	1 034 214	198 066	19 797	816 351	300 000	380 000	436 351	0
Accessibilité Ad'Ap - actions sociales	2015-2021	35 073	31 143	66 216	2 963	1 143	62 110	10 000	50 000	12 110	0
Accessibilité Ad'Ap - petite enfance et séniors	2015-2021	260 327	394 179	654 506	75 327	39 179	540 000	53 000	240 000	300 000	0
Accessibilité Ad'Ap - actions économiques	2015-2021	252 406	8 511	260 917	2 406	58 511	200 000	150 000		200 000	0
<b>Adap - diverses fonctions</b>		<b>7 560 000</b>	<b>0</b>	<b>7 560 000</b>	<b>660 097</b>	<b>497 571</b>	<b>6 402 332</b>	<b>1 750 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>4 902 332</b>	<b>0</b>
Vidéoprotection	2010-2021	3 088 429	123 000	3 211 429	2 311 429	58 233	841 767	677 000	700 000	141 767	0
Participation pompiers	2008-2021	3 723 396	2 237 639	5 961 035	3 118 818	442 217	2 400 000	304 578	500 000	500 000	1 400 000
Opérations récurrentes - Sécurité	2008-2021	804 640	383 927	1 188 568	604 240	74 927	509 400	100 200	254 700	254 700	0
<b>Sécurité - Chapitre 901</b>		<b>7 616 466</b>	<b>2 744 566</b>	<b>10 361 032</b>	<b>6 034 488</b>	<b>575 378</b>	<b>3 751 167</b>	<b>1 081 778</b>	<b>1 454 700</b>	<b>896 467</b>	<b>1 400 000</b>
Restauration Pierre Grenier et centre d'hébergement	2015-2021	4 000 000	500 000	4 500 000	187 537	2 367 677	1 944 787	1 327 444	600 000	1 344 787	0
Ecole du numérique**	2017-2021	1 345 000	-319 253	1 025 746	999 848	25 899	0	50 000	0		0
Ecole Maître Jacques	2003-2021	30 086 062	0	30 086 062	29 759 186		326 876	200 000	200 000	126 876	0
Réhabilitation école Fessart Escudier	2019-2021	4 428 000	0	4 428 000	3 197 726	676 495	553 779	1 054 000	553 779		0
Réhabilitation école Lazare Hoche et Denfert	2019-2021	3 891 000	0	3 891 000	2 601 593	529 214	760 193	730 000	433 000	327 193	0
Fusions d'écoles	2019-2021	3 970 000	0	3 970 000	2 924 601	595 330	450 069	911 000	249 000	201 069	0
Ecole Ferdinand Buisson	2021-2022		4 000 000	4 000 000	0	0	4 000 000	0	1 400 000	2 000 000	600 000
Gp scolaire Billancourt / 147 rue du vieux Pont de Sèvres**	2007-2021	20 671 765	-719	20 671 046	20 358 852	312 194	0	205 000		0	0
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	78 300	-78 300	0	0	0	0				0
Subvention d'équipement - Education-Motivation Parents (E-MP)	2 021		200	200	0	0	200		200		0
Opérations récurrentes - Enseignement	2008-2021	40 914 535	4 053 532	44 968 068	34 494 135	3 025 932	7 448 000	2 758 000	3 724 000	3 724 000	0
<b>Enseignement - Chapitre 902</b>		<b>109 384 662</b>	<b>8 155 461</b>	<b>117 540 123</b>	<b>94 523 477</b>	<b>7 532 742</b>	<b>15 483 904</b>	<b>7 235 444</b>	<b>7 159 979</b>	<b>7 723 925</b>	<b>600 000</b>

	Durée de l'AP	Autorisations de programme						Crédits de paiement			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3) = (1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (4)	Réalisations 2020 (4')	AP ouvertes pour ex 2021 et suivants (5) = (3)-(4)-(4') (5) = (6)+(7)+(8)	Pour mémoire BP 2020	CP 2021 (7)	CP 2022 (7)	CP 2023 et svts (8)
Atelier J. Bernard**	2019-2021	50 000	-50 000	0	0	0	0	50 000			0
Subvention d'équipement - à affecter**	2021	43 750	-43 750	0	0	0	0				0
Subvention d'équipement - Cirque nomade	2020	4 000	4 000	8 000	0	4 000	4 000	4 000	4 000		0
Subvention d'équipement - Centre Ludique de Boulogne-Billancourt**	2020	10 000	0	10 000	0	10 000	0	10 000			0
Subvention d'équipement - Dia Danse	2020	9 000	2 000	11 000	7 000	2 000	2 000	2 000	2 000		0
Subvention d'équipement - Forum Universitaire de l'Ouest Parisien**	2020	9 000	0	9 000	7 500	1 500	0	1 500			0
Subvention d'équipement - Boulogne Harmonie**	2020	8 000	0	8 000	5 000	3 000	0	3 000			0
Subvention d'équipement - Association de Minéralogie et de Paléontologie - Le Lutétien	2020	1 000	1 150	2 150	500	500	1 150	500	1 150		0
Subvention d'équipement - Bibliothèque du Forum**	2020	1 000	0	1 000	1 000		0				0
Subvention d'équipement - Théâtre in Love	2020	1 000	500	1 500	500	500	500	500	500		0
Subvention d'équipement - Maîtrise des HDS	2020	7 000	7 000	14 000	0	7 000	7 000	7 000	7 000		0
Subvention d'équipement - Bibliothèque pour tous - Galliéni	2020	1 500	750	2 250	750	750	750	750	750		0
Subvention d'équipement - Académie musicale Philippe Jaroussky	2021		5 000	5 000			5 000		5 000		0
Subvention d'équipement - Compagnie Jayann'act	2021		1 500	1 500			1 500		1 500		0
Opérations récurrentes - Culture	2008-2021	19 747 252	2 097 359	21 844 611	16 636 527	1 219 568	3 988 516	1 547 630	1 994 258	1 994 258	0
<b>Culture - Chapitre 903</b>		<b>19 892 502</b>	<b>2 025 509</b>	<b>21 918 011</b>	<b>16 658 777</b>	<b>1 248 818</b>	<b>4 010 416</b>	<b>1 626 880</b>	<b>2 016 158</b>	<b>1 994 258</b>	<b>0</b>
Plan Sport**	2006-2020	45 049 221	-72	45 049 149	45 015 821	33 328	0				0
Bulles de tennis	2019-2021	1 300 000	100 383	1 400 383	45 071	966 312	389 000	1 135 000	389 000		0
Le Gallo - Tribunes	2019-2021	600 000	94 383	694 383	0	287 383	407 000	600 000	407 000		0
Gymnase Biodiversité	2020-2021	1 800 000	0	1 800 000	0	318 835	1 481 165	1 050 000	750 000	731 165	0
Boulogne 2024	2019-2024	2 500 000	0	2 500 000	1 800 500		699 500			699 500	0
Equipement omnisports	2019-2024	72 173 840	0	72 173 840	0	1 860 000	70 313 840	1 860 000	2 434 100	67 879 740	0
Initiation et pédagogie au e-sport**	2020-2021	261 775	-32 907	228 868	0	228 868	0	200 000			0
Gymnase Paul Bert	2021-2024	0	1 500 000	1 500 000			1 500 000	0	0	1 000 000	500 000
Subventions d'équipement - ACBB	2013-2020	1 300 000	150 000	1 450 000	1 150 000	150 000	150 000	150 000	150 000		0
Subvention d'équipement Voiles de Seine	2015-2020	85 000	20 000	105 000	65 000	20 000	20 000	20 000	20 000		0
Subvention d'équipement course au large 92**	2015-2016	400 000	0	400 000	400 000		0				0
Subvention d'équipement Les Bornées	2021		1 000	1 000			1 000		1 000		0
Subvention d'équipement - à affecter**	2021	197 500	-197 500	0	0	0	0				0
Opérations récurrentes - Sports	2008-2020	11 543 127	2 425 963	13 969 090	9 638 684	880 648	3 449 757	784 239	1 724 879	1 724 879	0
<b>Sports - Chapitre 903</b>		<b>137 210 463</b>	<b>4 061 249</b>	<b>141 271 712</b>	<b>58 115 076</b>	<b>4 745 374</b>	<b>78 411 262</b>	<b>5 799 239</b>	<b>5 875 979</b>	<b>72 035 284</b>	<b>500 000</b>
Subventions d'équipement - Centre nautique des Scouts Marins de Boulogne	2008-2020	56 520	4 000	60 520	52 520	4 000	4 000	4 000	4 000		0
Subventions d'équipement - Scouts unitaires de France	2011-2020	27 704	2 100	29 804	24 704	3 000	2 100	3 000	2 100		0
Subventions d'équipement - L'outil en main	2018	3 650	860	4 510	2 850	800	860	800	860		0
Subventions d'équipement - Scouts et guides de France	2000	2 000	2 000	4 000	0	2 000	2 000	2 000	2 000		0
Subventions d'équipement - Scouts d'Europe			4 000	4 000			4 000		4 000		0
Subventions d'équipement - Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France - Groupe	2021		2 000	2 000			2 000		2 000		0
Subventions d'équipement - Eclaireuses Eclaireurs de France - Groupe Lapérouse Bou	2021		1 000	1 000			1 000		1 000		0
Subvention d'équipement - à affecter**	2013-2020	21 500	-21 500	0	0	0	0	0			0
Subvention d'équipement - Les enfants de la comédie	2017-2018	2 800	1 000	3 800	2 000	800	1 000	800	1 000		0
Opérations récurrentes - Jeunesse	2008-2020	2 311 085	212 488	2 523 573	2 090 980	134 602	297 991	106 000	148 995	148 995	0
<b>Jeunesse - Chapitre 903</b>		<b>2 425 259</b>	<b>207 948</b>	<b>2 633 207</b>	<b>2 173 054</b>	<b>145 202</b>	<b>314 951</b>	<b>116 600</b>	<b>165 955</b>	<b>148 995</b>	<b>0</b>

	Durée de l'AP	Autorisations de programme						Crédits de paiement			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3) = (1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (4)	Réalisations 2020 (4')	AP ouvertes pour ex 2021 et suivants (5) = (3)-(4)-(4') (5) = (6)+(7)+(8)	Pour mémoire BP 2020	CP 2021 (7)	CP 2022 (7)	CP 2023 et svts (8)
Foyer hébergement "L'Olivier"	2013-2021	4 700 000	0	4 700 000	3 653 170	459 987	586 843	1 003 871	150 000	436 843	0
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	7 600	-7 600	0	0		0				0
Subventions d'équipement - Espoir Hope Elikia : vaincre la drépanocytose	2 021		1 000	1 000			1 000		1 000		
Opérations récurrentes - Actions sociales	2008-2021	1 264 174	2 649	1 266 823	1 148 328	32 775	85 720	57 923	42 860	42 860	0
<b>Actions sociales - Chapitre 904</b>		<b>5 971 774</b>	<b>-3 951</b>	<b>5 967 823</b>	<b>4 801 498</b>	<b>492 762</b>	<b>673 563</b>	<b>1 061 794</b>	<b>193 860</b>	<b>479 703</b>	<b>0</b>
Crèche Rue de la ferme**	2005-2020	5 362 180	-40 331	5 321 849	5 267 180	54 670	0	95 000			0
Crèche Gallieni Bellevue	2012-2020	5 700 000	0	5 700 000	3 575 877	1 272 622	851 500	2 124 122	200 000	651 500	0
Club séniors Carnot	2019-2021	956 000	198 777	1 154 777	31 810	138 967	984 000	742 304	900 000	84 000	0
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	2 800	-2 800	0	0		0				0
Opérations récurrentes - Famille	2008-2021	12 382 552	1 494 431	13 876 983	9 026 038	1 249 745	3 601 200	1 669 257	1 800 600	1 800 600	0
<b>Famille - Chapitre 904</b>		<b>24 403 532</b>	<b>1 650 077</b>	<b>26 053 608</b>	<b>17 900 905</b>	<b>2 716 003</b>	<b>5 436 700</b>	<b>4 630 683</b>	<b>2 900 600</b>	<b>2 536 100</b>	<b>0</b>
Surcharges foncières	2018-2021	8 063 886	35 720 292	43 784 178	1 178 043	987 193	41 618 942	5 118 693	6 605 000	7 013 942	28 000 000
Subvention d'équipement - Happy Seine	2 021	2 000		2 000			2 000		2 000		
Opérations récurrentes - Logement	2008-2021	1 047 191	236 141	1 283 332	720 191	84 841	478 300	156 000	239 150	239 150	0
<b>Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905 - Logement</b>		<b>9 111 077</b>	<b>35 958 433</b>	<b>45 069 510</b>	<b>1 898 234</b>	<b>1 072 034</b>	<b>42 099 242</b>	<b>5 274 693</b>	<b>6 846 150</b>	<b>7 253 092</b>	<b>28 000 000</b>
Fonds de concours GPSO - désamiantage parking Bellefeuille	2015-2021	1 000 000	0	1 000 000	0		1 000 000			1 000 000	0
Plan Local d'Urbanisme	2008-2021	1 295 564	0	1 295 564	1 285 564		10 000	10 000	10 000		0
Etudes d'urbanisme	2008-2021	1 160 420	3 927	1 164 346	1 022 155	80 192	62 000	60 000	62 000		0
<b>Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905 - Urbanisme</b>		<b>3 455 983</b>	<b>3 927</b>	<b>3 459 910</b>	<b>2 307 718</b>	<b>80 192</b>	<b>1 072 000</b>	<b>70 000</b>	<b>72 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>
Acquisition immobilière (réserve foncière)	2008-2021	20 064 972	0	20 064 972	13 671 393	1 963 981	4 429 598	2 510 000	2 000 000	2 000 000	429 598
<b>Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905 - Opérations d'aménagement</b>		<b>20 064 972</b>	<b>0</b>	<b>20 064 972</b>	<b>13 671 393</b>	<b>1 963 981</b>	<b>4 429 598</b>	<b>2 510 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>429 598</b>
Subvention d'équipement - à affecter**	2 021	5 000	-5 000	0	0		0	0			0
Subvention d'équipement - Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A)**	2019-2021	3 690	0	3 690	1 440	2 250	0	2 250			0
Subvention d'équipement - l'Oiseau Lyre**	2019-2021	10 000	0	10 000	5 000	5 000	0	5 000			0
Subvention d'équipement - La femme du monde**	2 020	819	0	819	0	819	0	819			0
Dont aménagement des territoires	2021-2022		800 000	800 000			800 000		400 000	400 000	
Dont Politique de la ville	2008-2021	562 662	-111 864	450 798	425 662	15 136	10 000	68 500	5 000	5 000	0
Dont Voirie/espaces verts	2008-2021	2 191 833	-372 515	1 819 318	1 253 867	288 451	277 000	453 983	138 500	138 500	0
<b>Aménagement des territoires et habitat - Chapitre 905 - Services urbains</b>		<b>2 774 004</b>	<b>310 621</b>	<b>3 084 625</b>	<b>1 685 969</b>	<b>311 656</b>	<b>1 087 000</b>	<b>530 552</b>	<b>543 500</b>	<b>543 500</b>	<b>0</b>
<b>Participation Seine Ouest Habitat et Patrimoine</b>	2 021	0	1 040 760	1 040 760	0		1 040 760	0	1 040 760	0	0
Subventions vélos à assistance électrique	2019-2021	250 000	818 000	1 068 000	30 000	138 000	900 000	60 000	150 000	150 000	600 000
Environnement	2008-2021	78 004	-22 756	55 248	20 660	25 698	8 890	28 672	4 445	4 445	0
<b>Environnement - Chapitre 907</b>		<b>328 004</b>	<b>795 244</b>	<b>1 123 248</b>	<b>50 660</b>	<b>163 698</b>	<b>908 890</b>	<b>88 672</b>	<b>154 445</b>	<b>154 445</b>	<b>600 000</b>
Opérations récurrentes - Actions économiques	2008-2021	2 422 881	181 244	2 604 125	1 759 893	163 532	680 700	331 494	340 350	340 350	0
<b>Actions économiques - Chapitre 906</b>		<b>2 422 881</b>	<b>181 244</b>	<b>2 604 125</b>	<b>1 759 893</b>	<b>163 532</b>	<b>680 700</b>	<b>331 494</b>	<b>340 350</b>	<b>340 350</b>	<b>0</b>
Sécurité électrique - services généraux	2019-2021	693 820	-162 471	531 349	73 166	68 233	389 951	280 000	210 000	179 951	0
Sécurité électrique - éducation	2019-2021	86 200	36 900	123 100	0	4 374	118 726	43 100	80 000	38 726	0
Sécurité électrique - Sports et jeunesse	2019-2021	320 000	571	320 571	112 570	66 061	141 939	110 000	98 000	43 939	0
Sécurité électrique - petite enfance et séniors	2019-2021	150 000	0	150 000	0		150 000	135 000	100 000	50 000	0
Sécurité électrique - logements	2019-2021	240 000	-30 000	210 000	0		210 000	240 000	190 000	20 000	0
Sécurité électrique - actions économiques	2019-2020	760 000	155 001	915 001	0	327 642	587 359	732 500	345 000	242 359	0
<b>Sécurité électrique des bâtiments - diverses fonctions</b>		<b>2 250 020</b>	<b>0</b>	<b>2 250 020</b>	<b>185 736</b>	<b>466 309</b>	<b>1 597 975</b>	<b>1 540 600</b>	<b>1 023 000</b>	<b>574 975</b>	<b>0</b>
<b>AP/CP du Budget principal</b>		<b>436 298 289</b>	<b>84 537 183</b>	<b>520 835 472</b>	<b>272 186 620</b>	<b>33 368 143</b>	<b>215 280 709</b>	<b>46 232 461</b>	<b>47 225 116</b>	<b>120 245 995</b>	<b>47 809 598</b>

Opération à clôturer \*\*

Durée de l'AP	Autorisations de programme							Crédits de paiement		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3) = (1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (4)	Réalisations 2020 (4')	AP ouvertes pour ex 2021 et suivants (5) = (3)-(4)-(4') (5) = (6)+(7)+(8)	Pour mémoire : BP 2020	CP 2021 (7)	CP 2022 (7)	CP 2023 et svts (8)
<b>AP "Piscine-Patinoire"</b>	<b>2 986 002</b>	<b>252 739</b>	<b>3 238 741</b>	<b>826 002</b>	<b>548 826</b>	<b>1 863 913</b>	<b>1 080 000</b>	<b>1 863 913</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont "Immobilisations incorporelles"	465 247	-117 158	348 089	153 151	94 938	100 000	156 048	100 000		0
dont "Immobilisations corporelles"	502 467	1 266 911	1 769 378	14 563	47 180	1 707 635	243 952	1 707 635		0
dont "Autres immobilisations en cours"	2 018 288	-897 013	1 121 274	658 288	406 709	56 278	680 000	56 278		0
<b>AP "Locations immobilières"</b>	<b>2 477 379</b>	<b>-553 158</b>	<b>1 924 221</b>	<b>284 083</b>	<b>515 464</b>	<b>1 124 674</b>	<b>722 405</b>	<b>365 548</b>	<b>759 126</b>	<b>0</b>
dont "Club house du tennis de Longchamp"	1 200 000	0	1 200 000	235 593	510 829	453 578	100 000	30 000	423 578	0
dont "Autres travaux"	1 277 379	-553 158	724 221	48 489	4 635	671 096	622 405	335 548	335 548	0
<b>Budgets annexes</b>	<b>5 463 381</b>	<b>-300 419</b>	<b>5 162 962</b>	<b>1 110 084</b>	<b>1 064 291</b>	<b>2 988 587</b>	<b>1 802 405</b>	<b>2 229 461</b>	<b>759 126</b>	<b>0</b>